

LE DEVOIR

Vol. CIV N° 5

LE DEVOIR, LE MARDI 15 JANVIER 2013

1,09 \$ + TAXES = 1,25 \$

Nortel, un scandale sans crime

Après l'acquittement de trois ex-dirigeants accusés de fraude, des spécialistes s'interrogent

FRANÇOIS DESJARDINS

« Comment en est-on arrivé là? », demande Penny Collenette, professeure auxiliaire à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa et ex-administratrice d'entreprises. Après toutes ces années, dit-elle, personne n'est responsable de ce qui est arrivé chez Nortel, cet ancien favori de l'entreprise canadienne dont l'action est passée de 124\$ à 67 ¢ après l'éclatement de la bulle du début des années 2000 et qu'un scandale comptable a ensuite mené à des accusations de fraude contre trois ex-dirigeants.

Le très attendu verdict du juge Frank Marrocco, de la Cour supérieure de l'Ontario, est enfin tombé hier: le président, Frank Dunn, le contrôleur, Michael Gologly, et le directeur des finances, Douglas Beatty, ne sont pas coupables de fraude. En gros, la Couronne alléguait que les trois hommes ont joué dans les livres et que le retour à la rentabilité, en 2003, a été très payant au chapitre des primes de performance.

« Considérant l'ensemble de la preuve, je ne suis pas convaincu hors de tout doute raisonnable que [les trois hommes] ont délibérément déformé les états financiers de Nortel Networks », a écrit le juge dans une décision de 141 pages qui va très loin dans le détail.

« Je suis convaincu que les états financiers de

VOIR PAGE A 8: NORTEL

Lire aussi · L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon: La justice du business. Page A 6



LA PRESSE CANADIENNE

Le président de Nortel, Frank Dunn, le contrôleur, Michael Gologly, et le directeur des finances, Douglas Beatty, ont tous été acquittés lundi de l'accusation de fraude.

AUJOURD'HUI



Actualités · Le chef de l'Assemblée des Premières Nations, Shawn Atleo, est en congé forcé au terme d'une semaine marquée par des divisions chez les Autochtones. Page A 3

Politique · La loi sur l'immigration n'est pas conforme à la Charte, selon la Cour suprême de la Colombie-Britannique. Page A 4

Santé · La biobanque Cartagène commence à porter ses fruits. Page A 4



Avis légaux..... B 4
Décès..... A 4
Météo..... B 6
Mots croisés..... B 6
Petites annonces..... A 4
Sudoku..... B 8

Applebaum au resto de la mafia

Le nouveau maire de Montréal reconnaît avoir pris part à une activité de financement à La Cantina en 2003, lorsqu'il était conseiller



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le maire de Montréal, Michael Applebaum, a accordé des entretiens au *Devoir* et à d'autres médias, lundi, pour défendre de nouveau son intégrité.

KATHLEEN LÉVESQUE
BRIAN MYLES

Les enquêteurs de la commission Charbonneau ont de bonnes raisons de s'intéresser au maire Michael Applebaum. En 2003, il a participé à une activité de financement très privée au restaurant La Cantina, un point de chute du clan mafieux des Rizzuto.

M. Applebaum a exprimé le souhait de faire de la politique autrement depuis son élection à

titre de maire indépendant. Ses efforts pour redresser la métropole sont freinés par son association de onze ans avec Union Montréal, un parti miné par les scandales.

Le 28 août 2003, l'Union des citoyens de Montréal (l'ancêtre d'Union Montréal) a organisé une activité de financement à La Cantina, propriété de Federico Del Peschio. Ce proche du clan Rizzuto a été assassiné dans le stationnement de son établissement, en août 2009.

M. Applebaum accompagnait le maire Gérard

Tremblay, son frère Marcel Tremblay et le président du comité exécutif, Frank Zampino, aujourd'hui accusé de fraude pour la vente au rabais des terrains du Faubourg Contrecoeur. Sa présence à l'activité de financement détonne. En 2003, il siégeait à titre de simple conseiller, et il présidait le Comité consultatif en urbanisme de son arrondissement tout en poursuivant ses activités professionnelles de courtier immobilier.

VOIR PAGE A 8: APPLEBAUM

Maudit bonheur

La pièce de marionnettes *Ignorance* est le prétexte à une discussion sur la quête du bonheur

CAROLINE MONTPETIT

Il était une fois, il y a très, très, très longtemps, des animaux qui ne connaissaient pas le bonheur. Puis sont venus les mammifères, et puis les hommes des cavernes, avec leurs pulsions, leurs désirs, leur imagination. Une imagination qui provoque des désirs, qui provoquent à leur tour des frustrations... C'est en gros le parcours que trace l'Old Trout Puppet Workshop avec le spectacle de marionnettes pour adultes *Ignorance*, qui prend l'affiche ce soir à l'Espace libre, et qui interprète, fort librement et loin de toute démarche scientifique, l'histoire de la quête du bonheur depuis la préhistoire.

« Si l'on en croit de récentes études sociologiques, la plupart des gens ne connaissent que d'occasionnelles bouffées de bonheur et, même alors, au bout d'à peu près 23 secondes de bien-être, ils commencent à se demander anxieusement si cela va durer: si l'on fait le compte, une personne moyenne ne connaît que quatorze minutes et demie de félicité durant toute sa vie », lance, en boutade sans doute, le narrateur de cette pièce au propos atypique.

Quatorze minutes, ça n'est pas beaucoup, lorsqu'on sait que le bonheur est perçu par



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Selon l'écrivain et psychanalyste Maxime-Olivier Moutier, le bonheur est une construction de l'esprit.

plusieurs comme le but ultime de la vie. Or l'invention du bonheur comme but de l'existence est une idée assez récente dans l'histoire de l'humanité, comme le constate l'écrivain et psychanalyste Maxime-Olivier Moutier, qui la situe au XVIII^e siècle. À partir de ce moment, « la notion de: "est-ce que je suis bien?", "est-ce que je suis heureux?", compte. Avant, cultiver la terre,

nourrir tes enfants, c'était ça qui comptait, ce n'était pas d'être heureux. C'est une notion égoïste en fait, le bonheur », dit-il. Vendredi, à la suite de la pièce *Ignorance*, Maxime-Olivier Moutier s'entretiendra à l'Espace libre avec Paul Lefebvre, conseiller dramaturgique au Centre d'essai des auteurs dramatiques,

VOIR PAGE A 8: BONHEUR

OPÉRATION AU MALI

La France ne semble pas au bout de ses peines

CLAUDE LÉVESQUE

L'intervention militaire française ne semble pas, pour le moment, parvenir à arrêter la progression des forces islamistes, qui se sont rapprochées un peu plus de Bamako, la capitale malienne, lundi.

Alors que les avions de chasse Mirage et les hélicoptères continuaient de bombarder les positions de ces rebelles pour une quatrième journée consécutive, l'armée malienne était en déroute, abandonnant contre toute attente une ville de garnison dans le centre du pays. En revanche, les bombardements ont contraint les islamistes à quitter plusieurs localités du Nord, région qu'ils occupent depuis près d'un an, pour disparaître dans le désert.

Le Conseil de sécurité de l'ONU s'est de nouveau réuni lundi pour faire le point sur la crise malienne, à la demande de Paris, qui a transféré des troupes de la Côte d'Ivoire vers le Mali, tandis que plusieurs pays annonçaient diverses formes d'intervention.

Le Canada enverra un avion de transport C-17 pour appuyer les opérations de combat pendant une semaine, a affirmé le bureau du premier ministre, Stephen Harper. Il n'est cependant pas question que les forces armées canadiennes participent aux hostilités.

Les rebelles islamistes, qui contrôlent depuis dix mois plus de la moitié du Mali, semblent avoir décidé lundi d'ouvrir un nouveau front dans l'Ouest afin de contourner un verrou qui

VOIR PAGE A 8: FRANCE

Lire aussi · Un avion canadien acheminera du matériel militaire lourd à Bamako. Page A 3

ACTUALITÉS



YAN DOUBLET LE DEVOIR

Le maire de Québec, Régis Labeaume

Labeaume est poursuivi par un chef syndical

ISABELLE PORTER
à Québec

Les propos controversés de Régis Labeaume sur l'état de santé du syndicaliste Jean Gagnon ne resteront pas sans conséquence. Le président du syndicat des fonctionnaires de la Ville a annoncé lundi qu'il le poursuivait en justice.

La déclaration en cause remonte au 21 décembre. «J'adore M. Gagnon. Mais il est toujours au bout de sa chaîne. Le problème est qu'il va retourner en burn-out à un moment donné», avait déclaré le maire de Québec.

Régis Labeaume réagissait alors au fait que M. Gagnon l'accusait de mentir sur les tables de mortalité, un outil de mesure de régimes de retraite.

Le chef syndical, qui revenait à l'époque d'un repos de six mois, est sans contredit l'un des adversaires les plus bruyants du maire de Québec. Les prises de bec entre les deux hommes sont monnaie courante et se font souvent par médias interposés.

Or cette fois, le Syndicat des cols blancs estime que le maire a dépassé les bornes. «Ce genre de propos est totalement inacceptable, surtout venant du premier magistrat de la Ville, qui jouit d'une importante couverture médiatique», a fait valoir le Syndicat dans un communiqué. Des procédures seront donc lancées «au cours

des prochaines semaines», ajoute-t-on.

Au cabinet du maire, on a d'abord refusé de commenter directement la poursuite. Puis en soirée, le cabinet a émis un communiqué pour rappeler qu'il avait reçu une mise en demeure du syndicat à laquelle il avait répondu par des excuses.

«Monsieur Gagnon, écoutez-moi, là. C'était une blague. Je dis souvent ça, alors je m'en excuse si vous prenez ça personnel», avait déclaré le maire le 21 décembre, lors d'une entrevue à la radio. Le lendemain, le cabinet émettait des excuses officielles en évoquant un «incident malheureux».

Seconde poursuite

Ce ne sera pas la première fois que MM. Gagnon et Labeaume s'affrontent devant les tribunaux. En novembre, le maire avait remporté une poursuite en diffamation contre son adversaire concernant des propos sur les caisses électorales.

«Il va falloir s'assurer que ce qu'on coupe, on ne l'envoie pas dans la colonne des contrats parce que les contrats, vous savez ça sert à quoi: ça sert à remplir les caisses électorales! C'est juste à ça que ça sert les os... de contrats», avait dit M. Gagnon au lendemain d'annonces dans le dossier de l'amphithéâtre.

Le Devoir

Menace de grève à Saint-Augustin

Les cols bleus de Saint-Augustin-de-Desmaures, près de Québec, menacent d'entrer en grève. Le groupe de 68 employés manuels est sans contrat de travail depuis décembre 2011. Les membres se sont prononcés à 84% en faveur d'un vote de grève préventif pour mettre de la pression sur les négociations devant le conciliateur du ministère du Travail. Ces cols bleus réclament notamment la sécurité d'emploi et la reconnaissance de l'ancienneté. Ils sont affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique.

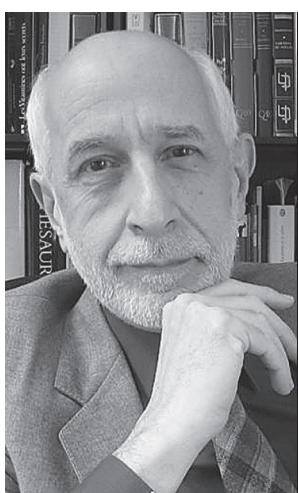
Le Devoir

Vers un boycottage du Commonwealth

Le Canada a fait un pas de plus vers un boycottage du prochain Sommet des leaders du Commonwealth, après que le premier ministre Stephen Harper eut, sans détour, demandé au gouvernement du Sri Lanka de rétablir dans ses fonctions la juge en chef du pays.

Le Devoir

La Presse canadienne



Congédié?

Voyez

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

Gaspé interdit les forages pétroliers

Cette décision survient alors que Pétrolia doit entreprendre de nouveaux travaux

ALEXANDRE SHIELDS

Exaspérée par l'inaction de Québec, la Ville de Gaspé a décidé de voter un règlement interdisant de facto tout forage pétrolier sur son territoire. Une première au Québec qui intervient au moment même où l'entreprise Pétrolia entendait entreprendre un nouveau forage en plein cœur du territoire de la municipalité.

«On se sentait laissés à nous-mêmes pour protéger notre eau potable et on a dû prendre nos responsabilités», a laissé tomber lundi le maire de Gaspé, François Roussy. La Ville dit en effet avoir décidé d'adopter une mesure qui bloque tout forage de la part des pétrolières sur son territoire afin de «protéger les sources d'eau potable à l'intérieur de ses limites territoriales».

En vertu du nouveau règlement, il est interdit d'introduire dans le sol, «par forage ou par tout autre procédé physique», toute substance qui soit susceptible «d'altérer la qualité de l'eau souterraine ou de surface servant à la consommation humaine ou animale».

Cela a pour effet de stopper net, selon M. Roussy, le projet de forage Haldimand n° 4 que devait lancer Pétrolia cette semaine. L'objectif de la pétrolière, qui a déjà obtenu le permis de Québec et l'équipement nécessaire aux travaux, est de vérifier si un gisement estimé à 7,7 millions de barils de pétrole pourrait être exploité. Si le potentiel est confirmé, la ressource non renouvelable devrait avoir une valeur brute de plusieurs centaines de millions de dollars. Pour le moment, l'entreprise possède un permis d'exploration qui coûte 11971,50\$ par année.

Le maire de Gaspé a toutefois souligné que ledit forage serait situé «à 350 mètres des premières résidences» et près de la baie de Gaspé, ce qu'il juge inacceptable. D'autant que Pétrolia n'aurait pas répondu aux questions formulées par la Ville au cours des derniers mois. Celle-ci souhaitait notamment obtenir des précisions quant aux mesures mises en place pour la fermeture d'un éventuel puits, les plans d'urgence prévus et la composition précise des liquides de forage. Les pétrolières peuvent par exemple utiliser un mélange contenant de l'acide chlorhydrique afin de stimuler la production des puits.

Rencontre réclamée
Le maire réclame par ailleurs une rencontre avec des représentants du gouvernement péquiste. Il a ainsi rappelé que sa municipalité demande depuis maintenant «plus de deux ans» que Québec mette en place une véritable loi qui encadrerait l'ex-

ploitation de l'énergie fossile. Il est selon lui urgent de remplacer l'actuelle législation, «complètement désuète, déconnectée de la réalité et des principes du développement».

M. Roussy a tenu à rappeler qu'il est en faveur du développement de l'industrie pétrolière, mais pas à quelques kilomètres d'un centre-ville comme celui de Gaspé. Selon lui, si toutes les municipalités de la Gaspésie adoptaient le même règlement que Gaspé, 85% du territoire de la péninsule demeurerait ouvert à l'exploration pétrolière et gazière.

Pétrolia n'a pas souhaité réagir lundi. Le gouvernement du Québec n'a pas non plus fait de commentaires.

Le Devoir

Lire aussi : Pétrolia préfère Marois à Charest sur la question pétrolière. Page B 1



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les audiences se poursuivront mardi matin avec le témoignage d'Alex Werzberger et de Martin Rosenberg.

JUSTICE

L'« obsession » de Lacerte pourrait nuire aux affaires, dit Rosenberg

JEANNE CORRIVEAU

Lorsque Michael Rosenberg tape son nom dans Google, les commentaires peu flatteurs rédigés par le blogueur Pierre Lacerte à son sujet s'affichent aussitôt à l'écran. Et ces mentions le déçoivent comme un homme borné qui ne respecte pas les règlements municipaux, a déploré l'homme d'affaires, lundi, lors de son témoignage devant la Cour supérieure.

Membre influent de la communauté juive hassidique d'Outremont, Michael Rosenberg, son fils Martin et Alex Werzberger ont intenté une poursuite de 375 000\$ contre Pierre Lacerte, à qui ils reprochent de propager des allégations fausses sur son blogue et de porter atteinte à leur vie privée.

Depuis 2003, M. Lacerte, qui habite en face de la synagogue fréquentée par Michael Rosenberg, à Outremont, a pris de nombreuses photos de la voiture de l'homme d'affaires stationnée en double file, photos qu'il a par la suite diffusées sur Internet. Il a aussi documenté plusieurs présumées infractions aux règlements municipaux par des membres de la communauté hassidique d'Outremont, estimant que les autorités municipales étaient trop indulgentes à leur égard.

Les photos, les caricatures et les commentaires désobligeants publiés sur ce blogue exaspèrent Michael Rosenberg qui a dit ne pas comprendre l'« obsession » de Pierre Lacerte: «Je ne lui ai rien fait. Je ne comprends pas.» Michael Rosenberg estime que l'acharnement de M. Lacerte lui cause d'importants préjudices. «Ça n'a pas beaucoup d'effets sur les gens qui me connaissent, mais je mène des affaires dans le monde», a fait valoir le président de la société immobilière Rosdev à la juge Claude Dallaire.

Selon lui, le portrait négatif que le citoyen fait de lui est susceptible de lui faire rater des occasions d'affaires.

Il a dit ne consulter que sporadiquement le blogue de Pierre Lacerte, compte tenu de son emploi du temps chargé. Lorsque l'avocate de la défense lui a mentionné, lors du contre-interrogatoire, que sur les 300 articles publiés par M. Lacerte, seuls 7% faisaient référence à lui, M. Rosenberg s'est exclamé que c'était déjà trop.

Pas de passe-droit

Michael Rosenberg a reconnu qu'il lui arrivait de se stationner en double file — parfois pendant une heure — lorsqu'il accompagnait son père, âgé et malade, à la synagogue située en face de la résidence de M. Lacerte. Mais il a assuré que lorsqu'il recevait un constat d'infraction, il payait l'amende.

Selon lui, les hassidims ne bénéficient pas de passe-droit, même si, dans le passé, ils ont obtenu des dérogations aux règles de stationnement lors des jours de fête. M. Rosenberg s'occupait d'ailleurs de ce dossier lorsqu'il siégeait au comité intercommunautaire de l'arrondissement d'Outremont, a-t-il rappelé tout en minimisant son influence auprès des autorités. Le comité a été dissous en 2010, et M. Rosenberg n'a pas été invité à faire partie du nouveau comité mis sur pied l'an dernier.

Les audiences se poursuivront mardi matin avec le témoignage de Martin Rosenberg et d'Alex Werzberger, qui dirige une coalition d'organismes hassidiques d'Outremont. De son côté, Pierre Lacerte qualifie les procédures entreprises contre lui de poursuite-bâillon destinée à le faire taire.

Le Devoir

Bureau-Blouin à la défense des cégeps

ALEXANDRE SHIELDS

Le député péquiste de Laval-des-Rapides, Léo Bureau-Blouin, s'est porté à la défense du réseau collégial lundi, au lendemain d'un débat des aspirants chefs libéraux au cours duquel le candidat Pierre Moreau a remis en cause la pertinence du cégep dans le système d'éducation québécois.

«Je pense que M. Moreau démontre un manque de connaissance quant à l'ensemble des bénéfices et de la contribution du réseau collégial. Les collèges ont permis de franchir des bons importants en matière de diplomation au Québec», a fait valoir au Devoir l'adjoint parlementaire de la première ministre pour les dossiers jeunesse, en marge d'un point de presse à Laval.

Dimanche, M. Moreau a plutôt dit douter du modèle québécois. «Il faut [...] ouvrir le débat sur la pertinence des cégeps; on est la seule province au Canada qui a un système de cégeps et on est celle qui est prise avec les chiffres qui sont accablants en matière de diplomation», a-t-il lancé. M. Bureau-Blouin a reconnu qu'«il y a encore du travail à faire» dans ce domaine, mais il a aussi rappelé que «le Québec a fait des pas importants depuis les années 60».

Bon augure

Le député péquiste a surtout fait valoir que «les collèges jouent un rôle très dynamique dans l'occupation du territoire, dans la formation d'une main-d'œuvre qualifiée et extrêmement compétente, qui contribue à créer des pôles d'excellence». Selon l'ancien président de la Fédération étudiante collégiale du Québec, ces institutions «contribuent au développement économique» et auraient un «impact économique, social et culturel» sur plusieurs régions du Québec.

Léo Bureau-Blouin s'est par ailleurs dit confiant dans le succès du Sommet sur l'enseignement supérieur. Les rencontres préparatoires sont selon lui de bon augure. «C'est étonnant de voir que se succèdent au même micro les chambres de commerce, le Conseil du patronat, les universités, les recteurs. C'est quelque chose qu'on n'aurait pas pu voir il y a de cela à peine quelques mois. Je suis très enthousiaste.»

Le Devoir

Frédéric Metz anime six entretiens avec des grands noms du design au Québec

DESIGN.

Ce soir : Découvrez l'univers créatif du designer graphique Guy Lalumière

Tous les mardis 20 h 30

POUR TOUT SAVOIR : WWW.CANALSAVOIR.TV

canal SAVOIR

PARTENAIRE MÉDIA : LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Un faux débat



MICHEL DAVID

Même par une fin de semaine hivernale pluvieuse, il fallait vraiment être désœuvré pour trouver un quelconque intérêt au premier débat entre les candidats à la succession de Jean Charest.

Les attentes avaient beau être au plus bas, on avait l'impression d'une figue imposée dont la seule utilité était de meubler une course qui ne suscite que l'indifférence. Bref, on a eu droit à un faux débat.

Le plus bel exemple est sans doute l'intervention de Pierre Moreau sur les cégeps. Devrait-on interdire ce produit typiquement québécois? Manifestement, M. Moreau n'a lui-même aucune opinion sur la question. Si oui, il s'est bien gardé de la formuler. Peu importe, à défaut d'apporter de nouvelles idées, on peut toujours en recycler des vieilles, même si elles ont été discutées ad nauseam.

Philippe Couillard a raison: pour l'heure, le dossier des universités est prioritaire. Le PLQ aura cependant bien du mal à présenter une position cohérente au Sommet de la mi-février. Il est facile de dénoncer le gouvernement Marois, qui remet en question le sous-financement des universités, mais que faire de la hausse des droits de scolarité?

Si les libéraux veulent un chef capable d'adopter des positions claires, sans craindre la controverse, ils devraient choisir Raymond Bachand, qui peut même être brutal quand il est convaincu de la justesse de sa position, comme lorsqu'il a laissé échapper qu'il faudrait «casser» les ordres professionnels qui font obstacle à la reconnaissance des diplômés étrangers.

Le mot «équilibre» revient continuellement dans la bouche de M. Couillard. C'est souvent une façon plus noble de dire qu'on cherche à ménager la chèvre et le chou. «Les universités ont raison, mais les étudiants aussi peuvent avoir raison», a-t-il lancé à propos de la gestion des universités.

◆ ◆ ◆

La lutte contre le décrochage scolaire et la formation professionnelle ne sont pas des sujets très propices aux divergences marquées. En revanche, l'unanimité avec laquelle les trois candidats se sont félicités de la bonne santé du français à Montréal, pour mieux rejeter tout renforcement de la Charte de la langue française et faire l'apologie du bilinguisme, avait quelque chose de surréaliste.

Cette fois, M. Moreau n'a pas songé un seul instant à se poser des questions, et M. Couillard a définitivement renoncé à ses velléités initiales d'étendre les dispositions de la Charte aux petites entreprises. Il est troublant de constater que le fait de s'inquiéter pour la situation du français est un handicap pour un aspirant à la direction du PLQ.

Il y a quand même des limites au déni. À entendre les trois candidats, c'était si comme tout ce qui avait été dit des méthodes de financement du PLQ au cours des dernières années était de la pure fabrication ou simplement le fait de quelques pommes pourries. Les cocktails de financement de Nathalie Normandeau organisés par son ami Lino Zambito n'ont jamais eu lieu? Line Beauchamp n'a pas déjeuné avec un caïd de la mafia? M. Couillard aurait-il viré le fils de Pierre Bibeau de son organisation sans raison?

La population a fini par s'habituer à la mollesse des libéraux sur les questions identitaires, mais ils auraient tout intérêt à faire un acte de contrition sur leur éthique. Il était clairement très discuté d'exiger que chaque ministre rapporte au moins 100 000 \$ à la caisse du parti et de verser une rémunération secrète à son chef. Le départ de Jean Charest offrait une occasion que les libéraux semblent malheureusement déterminés à manquer.

◆ ◆ ◆

Sous prétexte que seuls les délégués au congrès éliront le prochain chef, MM. Bachand et Moreau ont minimisé l'importance du dernier sondage *Crop-La Presse*, selon lequel 32% des Québécois voient en M. Couillard le meilleur premier ministre potentiel, alors qu'eux-mêmes ne recueillent respectivement que 18% et 7% d'opinions favorables.

M. Bachand a beau être perçu de loin comme le meilleur compétent en matière économique et le meilleur administrateur, les militants libéraux vont surtout retenir que M. Couillard ferait progresser leur parti de 6 points dans les intentions de vote, alors qu'il ferait du surplace avec l'un ou l'autre de ses rivaux.

Dans tous les partis, la perspective d'un retour au pouvoir constitue un facteur déterminant dans une course au leadership. En cela, les libéraux ne sont pas différents des autres. En 2005, les militants péquistes n'avaient pas choisi André Boisclair uniquement en raison de sa jeunesse, mais aussi parce que les sondages prédisaient une victoire facile au PQ s'il devenait chef. On connaît la suite. Comme M. Boisclair, M. Couillard promet une «nouvelle vision», mais le faux débat de dimanche rappelait terriblement l'ancienne.

mdavid@ledevoir.com

Le chef Shawn Atleo en congé forcé

Cette absence survient au terme d'une semaine marquée par des divisions chez les Autochtones

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Shawn Atleo a réussi à obtenir une rencontre avec le premier ministre vendredi dernier, mais les négociations pour y parvenir ne se sont pas faites sans heurts. Incapable de combattre un virus contracté pendant les Fêtes, le chef national de l'Assemblée des Premières Nations (APN) prend un congé maladie.

Shawn Atleo s'était fait discret en marge de la réunion qu'il a tenue avec Stephen Harper, accordant peu d'entrevues dans les jours entourant la rencontre. Lundi, par voie de communiqué, il a annoncé qu'il se retirait temporairement, sur ordre de son médecin qui lui a recommandé de se reposer. Son porte-parole a précisé qu'il souffrait d'un norovirus — une forme de gastro-entérite — et qu'il n'avait pas eu suffisamment de temps pour s'en remettre. «J'ai le regret de vous dire que ces longues journées m'ont rattrapé», a expliqué M. Atleo aux membres de l'APN.

Il parle toutefois d'une «brève absence». «Je vous verrai très bientôt, et je vais revenir revigoré et avec plus de force pour travailler avec vous afin de mener ce changement ensemble avec vous tous», conclut-il.

Ce congé forcé survient toutefois au terme d'une semaine mouvementée pour Shawn Atleo, qui a été la cible de vives critiques de la part de

représentants autochtones de l'Ontario et du Manitoba, qui ont boycotté la rencontre avec Ottawa vendredi en accusant le chef national de ne pas respecter leur volonté en acceptant une réunion sans la présence du gouverneur général et dont l'ordre du jour avait été dressé par le premier ministre plutôt que par eux-mêmes. Ils ont même été jusqu'à le menacer d'un vote de censure afin de lui retirer son mandat de trois ans remporté l'été dernier.

Mauvais moment

Semblant prendre acte de ces divisions, Shawn Atleo appelle dans son communiqué les chefs du pays à se serrer les coudes. «Nous avons la responsabilité de travailler ensemble [...] Nous avons en place les leaders pour s'assurer que le travail soit fait. Et maintenant, nous avons un engagement public de la part du gouvernement et de ce premier ministre à l'effet qu'ils traiteront ces dossiers comme une priorité.»

Mais le retrait de Shawn Atleo arrive à un mauvais moment, puisqu'au terme de sa rencontre avec la délégation de l'APN le premier ministre s'était engagé à revoir le chef national dans les prochaines semaines pour faire le suivi. De passage à Montréal, M. Harper a indiqué qu'il espérait pouvoir continuer à travailler avec lui sous

peu. «J'ai hâte d'avoir d'autres conversations, particulièrement avec le chef national quand cela lui conviendra», a-t-il réagi au retrait de M. Atleo.

Rencontre incertaine

Le sort d'une rencontre qu'espérait tenir l'APN la semaine prochaine demeure également incertain. Avant que M. Harper convoque les chefs autochtones, Shawn Atleo avait lancé sa propre invitation pour le 24 janvier. Son bureau travaille toujours pour qu'elle ait lieu. Au bureau du ministre des Affaires autochtones, John Duncan, on a indiqué qu'il «reste prêt et disposé à rencontrer les chefs autochtones».

À l'issue de la réunion la semaine dernière, le premier ministre a par ailleurs promis «des dialogues de haut niveau» sur les questions autochtones et que celles-ci seraient à l'avenir sous

la supervision de son propre bureau et du bureau du Conseil privé. Ni le bureau du premier ministre ni celui du ministre Duncan n'ont par contre été en mesure de préciser hier quelle serait la structure de cet outil de supervision. Les détails n'auraient pas encore été décidés, explique-t-on en coulisses.

Le Devoir

S'inquiéter de la situation du français est un handicap pour un aspirant à la direction du PLQ



Le premier ministre Stephen Harper et son ministre des Finances, Jim Flaherty, étaient de passage à Montréal lundi pour une annonce à saveur économique.

MALI

Ottawa accepte d'envoyer un avion

Malgré cette aide logistique à la France, Stephen Harper réitère qu'il n'y aura pas d'intervention canadienne directe

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Après avoir indiqué la semaine que le Canada ne participerait pas à une mission militaire directe au Mali, le premier ministre Harper a annoncé lundi qu'Ottawa répondra finalement positivement à une demande d'assistance dans la région. A la demande expresse de la France, le Canada dépêchera donc un avion de transport C-17 pour soutenir l'intervention internationale en cours.

Cet avion permettra l'acheminement de matériel militaire lourd vers la capitale, Bamako, qui demeure pour le moment éloignée des zones de combat. Le Canada s'est porté acquiescent de quatre de ces paquebots aériens en 2007-2008, au coût de 869 millions. Chacun peut transporter une énorme quantité de matériel — jusqu'à trois hélicoptères Griffon, par exemple. Le C-17 ne participera à «aucun combat, mais appuiera les opérations pendant une période d'une semaine», mentionne le gouvernement.

Coup de main

En conférence de presse à Montréal, Stephen Harper a pris soin de préciser que ce coup de main sera bien encadré. «Nos alliés français ont décidé de mener une action sous la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies. Ils ont demandé une aide logistique bien définie, sur une période limitée, et je pense

«L'établissement des terroristes dans cette région, au cœur de l'Afrique, inquiète sérieusement la communauté internationale»

Stephen Harper

que c'est une demande raisonnable», a expliqué le premier ministre.

Il a fait valoir que les États-Unis (transport et communication) et l'Angleterre (deux avions de transport) ont eux aussi répondu oui aux demandes d'assistance. Selon les renseignements fournis au Devoir par la Défense nationale, «moins de trois douzaines» de membres du personnel des forces armées canadiennes seront impliqués dans les opérations. Les coûts estimés de la participation du Canada ne sont pas chiffrés, mais chaque heure de vol d'un C-17 coûte 21 000 \$.

M. Harper a évoqué la gravité de la situation sur le terrain malien pour justifier sa décision. «Le gouvernement est profondément préoccupé par les récents événements qui se sont

produits au Mali. L'établissement des terroristes dans cette région, au cœur de l'Afrique, inquiète sérieusement la communauté internationale en général, y compris le Canada et ses proches alliés.»

Diplomatisme

Le premier ministre a toutefois réitéré qu'il «n'est pas question que le gouvernement participe directement à une mission militaire». Il avait dit la même chose la semaine dernière lors de la visite à Ottawa du président de l'Union africaine, Thomas Yayi Boni. «Nous croyons que cette responsabilité doit être assumée par les nations africaines», a rappelé lundi Stephen Harper.

Le Canada maintient qu'il désire travailler «diplomatiquement» avec ses alliés pour trouver une solution au conflit et à la menace islamiste. Le pays propose aussi une aide humanitaire. En parallèle, les forces armées canadiennes travaillent actuellement à la formation des forces militaires au Niger — celles-ci pourraient avoir à intervenir au Mali. Cet entraînement fait partie de la préparation d'un événement annuel (Flintlock 13), qui aura lieu cette année en Mauritanie.

L'escalade du conflit au Mali a incité la France à intervenir, et l'armée française bombarde depuis quelques jours des positions islamistes dans le nord du pays.

Avec Hélène Buzzetti
Le Devoir

PLC: une erreur de traduction a retardé Cauchon

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

L'annonce de la candidature de Martin Cauchon à l'investiture du Parti libéral du Canada dimanche soir, à quelques minutes de l'heure limite pour se lancer dans la course, en a fait sourciller certains. Pourquoi l'ex-ministre de la Justice a-t-il tant attendu pour afficher ses couleurs et, surtout, quelles sont ses chances de victoire s'il a éprouvé de la difficulté à recueillir les signatures réglementaires?

L'ex-député d'Outremont et ministre sous Jean Chrétien a envoyé dimanche au PLC le chèque de 75 000 \$ et les 300 signatures d'appui nécessaires pour devenir candidat officiel à la succession de Michael Ignatieff. Or, M. Cauchon est passé si près de ne pas avoir suffisamment de signatures que David Bertschi, un des candidats obscurs de cette course, a envoyé une lettre à ses militants manitobains les encourageant à signer les papiers de nomination de son adversaire. Que s'est-il donc passé? Une erreur de traduction, semble-t-il.

Les versions anglaise et française de la constitution du PLC ne sont pas identiques. La version shakespearienne mentionne qu'un candidat doit recueillir 300 signatures de militants, dont au moins 100 «provenant de chacune de trois provinces (ou territoires) différentes» («from each of three different provinces or territories»). La française parle de 300 signatures, dont au moins 100 «provenant de trois provinces ou territoires différents». Dans le camp Cauchon, qui s'était fié à cette dernière, on pensait qu'il suffisait qu'un total de 100 signatures provienne de trois provinces pour que le compte y soit, a expliqué au Devoir Yves Lemire, un des membres de l'équipe. Les instances du PLC ont confirmé mercredi soir que c'est la version anglaise qui primait, d'où la course pour obtenir les signatures manquantes. Au total, selon nos informations, le camp Cauchon a soumis plus de 600 signatures.

D'autres âmes moins charitables offrent une lecture différente. «Martin est venu au party de Noël du parti à Ottawa en décembre et il sollicitait des signatures. Quand tu es obligé de faire ça, c'est qu'il y a un os, une barrière à ta candidature», raconte une source libérale.

Art, économie et justice

C'est jeudi ou plus probablement vendredi que Martin Cauchon lancera officiellement sa campagne et expliquera les raisons qui le poussent à se présenter. Déjà, son équipe mentionne quatre thèmes lui étant chers. M. Cauchon entend mettre l'accent sur le développement économique régional et le financement des arts, non pas comme des éléments de «bien-être social», mais des outils de développement économique nobles. Il insistera aussi sur le retour à un système de justice éclairé et non basé sur les peines minimales de plus en plus nombreuses. Il posera enfin en défenseur des idées traditionnelles du PLC mises à mal par certains candidats, dont l'importance du registre des armes à feu (critiqué par Justin Trudeau) et de la gestion de l'offre agroalimentaire (que Martha Hall Findlay veut abolir).

Outre M. Lemire, qui a déjà été directeur général adjoint du PLC, l'équipe de M. Cauchon est notamment composée de Luc Perreault, Fabrice Rivault, le collaborateur de longue date Ajay Chopra et l'ex-candidat dans Jeanne-LeBer Mark Brunneau. Ce dernier ne fait pas l'unanimité dans les rangs libéraux, car il a déjà été reconnu coupable d'avoir omis de déclarer aux douanes l'achat à Las Vegas de deux montres de valeur. Il a obtenu une absolution inconditionnelle.



Martin Cauchon

Le Devoir

ACTUALITÉS

#CHRONIQUEFD

La modernité expliquée à sa mère (7)

Voici la septième d'une série de chroniques sporadiques sur la modernité décryptée pour ceux qui peinent à entrer dedans.



FABIEN DEGLISE

Il y a effectivement tout pour être troublé. Le bracelet de surveillance électronique, cette petite boîte noire que l'on accroche à la cheville d'un accusé en attente de son procès ne devrait plus, à l'avenir, être perçue comme une punition ou une contrainte.

Sous l'effet de la miniaturisation, ce principe de surveillance individuelle est en train de sortir de son cadre pénal et juridique pour entrer dans le quotidien des gens, par l'entremise de nouveaux gadgets, les « ordinateurs à porter sur soi ». Ce sont des machines qui promettent d'améliorer le quotidien des gens en s'accrochant à leur intimité, non sans risques de dérives, évidemment.

Surveiller pour aider. La logique semble implacable. La semaine dernière, elle a aussi montré un peu plus son visage à l'occasion du salon des nouveaux objets technologiques qui s'est tenu à Vegas, dans le Nevada.

Côté joli, cette miniaturisation des composants électroniques fait apparaître aujourd'hui l'EyeRing — la bague-œil, quoi! —, une bague qui se porte à l'index et qui propose de nommer à haute voix les objets que l'on désigne avec ce doigt. L'invention a été pensée pour les aveugles et les ambyopes afin de les sortir du noir et d'améliorer leur capacité à se repérer.

Les ordinateurs à porter sur soi donnent aussi forme à Jawbone's Up, un bracelet électronique qui, depuis le poignet où il est installé, enregistre en temps réel les signes vitaux d'une personne et en déduit la nature de ses activités physiques, mais aussi l'état et la qualité de ses nuits de sommeil. Entre autres choses. Ces informations peuvent être transmises à une tierce partie pour étude, analyse et... surveillance. Une version timbre, à coller sur la peau, existe. Elle se nomme Mc10.

Enfin, la Leikr Smart Watch est une montre équipée d'un écran miniature à haute défini-

tion et dotée d'un système de géolocalisation (GPS) permettant de suivre en permanence sur son poignet ses déplacements sur une carte qui s'affiche en temps réel. C'est la fin du hasard, du doute et du plaisir de se perdre en milieu urbain. Par le fait même, l'objet, qualifié avec prétention de « montre de l'avenir » par ses créateurs, donne à un regard extérieur la chance de suivre à distance les déplacements de celui qui la porte. On appelle ça un bracelet de surveillance électronique dont le port n'a pas été ordonné par un tribunal, en somme.

Inspirantes? Nécessaires? Révolutionnaires? Ces innovations sont certainement tout ça à la fois, mais elles placent au passage leurs adeptes sur une pente glissante, comme l'ont crié à leur manière l'automne dernier des élèves de deux écoles de San Antonio au Texas. On résume: la Northside School District, une commission scolaire, avait eu la pas très bonne idée d'imposer à ses élèves de porter en permanence sur eux une carte permettant de suivre leurs déplacements en temps réel. Un must pour retrouver les retardataires chroniques, les fumeurs de cannabis près des casiers ou les « papoteuses » de toilettes pendant les heures de classe.

Le hic : ces élèves n'ont pas apprécié l'intrusion de cette modernité dans leur intimité. Avec l'aide du groupe de rebelles numériques Anonymous, ils ont attaqué le site de la commission qui fait face depuis à plusieurs poursuites devant les tribunaux pour « abus de technologie ».

La semaine dernière, sur un blogue qui scrute les changements apportés à l'humanité par les machines, un homme se posait une question cruciale: comment expliquer à quelqu'un qui débarquerait dans notre présent en provenance des années 50 qu'aujourd'hui les gens ont accès à toute l'information et à la connaissance humaine par un appareil tenant simplement dans leur poche, mais qu'ils s'en servent le plus souvent pour regarder des images de chats ou pour se chicaner avec des personnes qu'ils ne connaissent pas?

Intrigant, en effet. Et ce n'est pas en installant des bracelets de surveillance électronique à tout le monde qu'on va réussir à trouver la réponse...

Sur Twitter: @FabienDeglise

La loi sur l'immigration contrevient à la Charte, selon la Cour suprême de la C.-B.

Vancouver — La Cour suprême de la Colombie-Britannique a invalidé la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, renvoyant du même coup le gouvernement fédéral faire ses devoirs et laissant en suspens des procès importants.

Deux causes impliquent actuellement des hommes accusés d'avoir fait passer au Canada des migrants tamouls par bateau sur les côtes de la Colombie-Britannique.

Une ordonnance de non-publication sur la décision, prise vendredi dernier, a été levée lundi.

Le juge Arne Silverman a estimé que la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés contrevient à la Charte canadienne des droits et libertés, et qu'elle pouvait mener à des poursuites contre des travailleurs de l'humanitaire, notamment.

Selon l'interprétation actuelle de la loi, un trafiquant d'êtres humains était défini comme quiconque « prépare sciemment, provoque, aide ou favorise » une personne venant au Canada et ne disposant pas de visa, de passeport ou d'autres documents exigés.



JONATHAN HAYWARD LA PRESSE CANADIENNE

Les autorités ont arrêté en août 2010 le MV Sun Sea, un navire transportant 492 immigrants illégaux sur la côte ouest du Canada.

M. Silverman a toutefois laissé entendre que le Parlement pourrait résoudre le problème en réécrivant les sections de la loi qui touchent ce type de confusion. « Ce n'est pas là le travail de la Cour, pas plus que celle-ci n'a l'autorité de choisir ce que sont les priorités, ou ce qu'elles devraient être. Il s'agit du devoir du Parlement », a tranché le juge Silverman.

Conséquence du jugement rendu: le procès de quatre accusés, qui devait s'amorcer ce mois-ci, a été ajourné, et la sé-

lection du jury a été annulée. Il s'agit du premier de deux procès très attendus sur ces migrants illégaux en Colombie-Britannique.

Trafic d'humains

M^e Phil Rankin, qui représente un des accusés dans la première affaire, s'est dit satisfait de la décision. Il ne croit pas, malgré tout, que ce jugement encouragera la venue au Canada d'un nombre plus important de navires transportant des réfugiés.

Une porte-parole du ministre de la Sécurité publique Vic Toews a fait suivre les demandes de commentaires au Service des poursuites pénales du Canada.

Le procureur Peter LaPrairie a indiqué que des avocats du service fédéral examinaient la décision. M^e LaPrairie doit de nouveau se présenter en cour le 21 janvier, pour discuter de la façon dont la Couronne ira de l'avant.

L'avocat a d'ailleurs souligné que les seules accusations contre quatre hommes liés à deux affaires de trafic de Tamouls faisaient référence à la section de la loi invalidée par le juge Silverman. Il n'a pas indiqué si la Cour ferait appel de cette décision.

L'arrivée, en Colombie-Britannique, de deux navires transportant des réfugiés a poussé le gouvernement conservateur à adopter de nouvelles lois sévères visant à combattre le trafic d'êtres humains. Ottawa a également investi des millions de dollars pour bloquer des opérations illégales avant que des navires ne puissent appareiller.

La Presse canadienne

Cartagène commence à porter ses fruits

PAULINE GRAVEL

Le projet Cartagène, qui a permis de constituer une biobanque composée d'échantillons sanguins et d'informations détaillées sur la santé et les habitudes de vie des Québécois, commence à porter ses fruits. Cette dernière a permis de constater qu'une importante proportion de la population québécoise souffre d'hypertension, d'hypercholestérolémie ou d'insuffisance rénale chronique légère sans le savoir. Fort de ce succès, l'équipe de Cartagène amorcera dans les prochains jours le recrutement de 17 000 participants supplémentaires.

La première phase de recrutement, qui avait commencé en 2009, avait permis de récolter les données de 20 000 Québécois choisis au hasard au sein de la population. Ces données ont été anonymisées, cataloguées et entreposées à la Biobanque Génome Québec de Chicoutimi. L'équipe de

Cartagène se lance maintenant à la recherche de 17 000 nouveaux candidats: hommes et femmes âgés de 40 à 69 ans habitant à Gatineau, Montréal, Québec, Saguenay, Sherbrooke ou Trois-Rivières.

« Même si un plus grand nombre de Québécois qu'il y a 10 ou 12 ans sont traités pour des problèmes de santé qu'ils ignoraient,

« Cartagène est une telle réussite qu'il est devenu un modèle à travers le monde »

comme l'hypertension, Cartagène nous a permis de constater qu'environ aujourd'hui une grande proportion de la population québécoise présente à son insu une tension artérielle ou un taux de cholestérol élevés qui devraient faire l'objet d'un traitement », affirme Philip Awadalla, directeur scientifique de Cartagène.

Pour sa part, l'équipe du néphrologue François Madore, directeur du Centre de recherche

de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, a pu obtenir de la biobanque un très petit échantillon de sang de chacun des 20 000 sujets de Cartagène dans le but d'évaluer la fonction rénale des individus, soit la capacité de leurs reins à éliminer les déchets, explique le D^r Madore, dont l'équipe a observé qu'entre 5 et 7% — selon la formule qu'ils utilisaient pour estimer la fonction rénale — des sujets, ou en quelque sorte de la population québécoise, souffraient d'insuffisance rénale chronique. Et plus de 90% de ces personnes ignoraient leur état.

Insuffisance rénale

Le D^r Madore explique ce phénomène par le fait que « l'insuffisance rénale légère est très peu symptomatique. Les symptômes apparaissent uniquement lorsque l'insuffisance rénale est modérée, voire sévère. Seules des analyses de la-

biobanque permettent de la détecter. Or, si une personne souffre également d'hypertension, de diabète ou de pierre au rein, sa fonction rénale risque de se détériorer beaucoup plus rapidement. Si l'on dépiste une insuffisance rénale chez une personne, on pourra lui faire diverses recommandations afin de ralentir à tout le moins la détérioration de sa fonction rénale », indique le chercheur.

Philip Awadalla souligne que « Cartagène est une telle réussite qu'il est devenu un modèle à travers le monde », et que les chercheurs québécois s'y sont grandement intéressés dans le cadre de recherches sur les maladies infectieuses, le diabète de type 2, l'arthrite rhumatoïde, les maladies rénales.

Le Devoir

D Lire aussi : Une version plus longue de cet article est disponible à ledevoir.com

Téléphone : 514 985-3322
Télécopieur : 514 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel : petitesannonces@ledevoir.com

AVIS DE DÉCÈS

I • N • D • E • X
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150 Achat-vente-échange
160 • 199 Location

200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location

300 • 399 MARCHANDISES
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
600 • 699 VÉHICULES

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H 30 À 17 H 00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 514-985-3322
Télécopieur: 514-985-3340
petitesannonces@ledevoir.com
Conditions de paiement : cartes de crédit

AMERICAN EXPRESS MasterCard VISA

176
CHALET À LOUER

CABANES ET CHALETS DU TRAPPEUR

Découvrez les Laurentides autrement à une heure de Montréal
www.aubergedutrappeur.com

301
ŒUVRES D'ART

515
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU RALENTIT ?

Mise à jour et réparation
P.C., Mac et portables.
10 ans d'exp. Service à domicile.
514 573-7039 Julien

575
DÉMÉNAGEMENTS

LES DÉMÉNAGEMENTS BRETON-SAVARD
Emballage - Entreposage - Pianos.
Assurances compl. Estim. gratuite.
info@bretonsavard.com
514 254-1447

687
VEHICULES RÉCRÉATIFS

VR WINEBAGO ERA SPRINTER
2 500, Mercedes diesel 2009,
24 pi., 1 seul proprio, 21 000 miles,
lit queen arr., tout équipé, 4 sièges
avant, table, climac, 82 000\$ négo.
514 592-0363

695
AUTOMOBILES

TOYOTA CAMRY 2010 37 000km
2.5 l., air clim., cruise, équipée,
1 proprio. 17 000\$ 514 757-6701

AVIS À TOUTS NOS ANNONCEURS
Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.
LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées.
Merci de votre attention.

160
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

DISCRIMINATION INTERDITE

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de et à ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

LONGUEUIL
4 1/2 - 750 \$, 5 1/2 - 840 \$.
R.de c., secteur rés., pl. bois,
2 balc., porte jardin. 514-892-9991

METRO HONORÉ-BEAUGRAND
chauffés, gym, terrasse, bois franc
5 1/2 - 950\$ 3 1/2 - 595\$
514 992-7980 514 826-7990

160
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

VILLAGE OLYMPIQUE

2 1/2 745\$ (410 p.c.)
3 1/2 1015\$ (625 p.c.)
4 1/2 1095\$ (840 p.c.)
5 1/2 1975\$ (1390 p.c.)

TOUT INCLUS.

Métro L'Assomption/Viau.
Stat. int. disp. Gr. balcons
avec superbe vue, piscine int.,
gym, restaurants, magasins.

514 252-8037

160
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

NDG - Spacieux 3 et 4 1/2
805\$ - 1045\$ chauffés, électros.
Pl. bois, vue parc, ensolleillé, poss.
garage, balcon. 514 684-5993

OUTREMONT - 1160 Laurier O.
Grand 6 1/2 tout rénové,
face église St-Viateur.
1 500 p.c. 2 balcons. 2 250\$
Poss. de bureau.
514 972-1161 514 770-1160

PLATEAU (DeLorimier/Masson)
6 1/2, 1375 p.c., style loft.
TOUT réfait à neuf, balcons.
2 000 \$/Mois. 514 710-7555

160
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

VMR - Grand 7 1/2 - R. de c.
3 c.c., 2 s. de b., semi-détaché.
Garage, jardin. Près train.
Mars. 1 500\$ 514 831-7555

164
CONDOMINIUMS À LOUER

COEUR PLATEAU - 7 1/2
St-Hubert/Rachel. 1400 p.c.
aire ouverte, 3 c.c. fermées,
walk-in, pl. bois franc. Neuf. Décoré
avec goût, poss. électros inox.
2 000 \$. 514 806-3027

MILE-END FACE AU MT-ROYAL
1 000 p.c. Foyer, mezz., balcons,
toit cathédrale. Garage.
Meublé ou non. 1 650 \$
514 524 5142 819 345-1229

170
HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

PARIS VII - XV Champ-de-Mars
Site exceptionnel - 2 1/2 rénové 08
Tl équipé, très ensolleillé. Sur jardin
Semi-mois. 514 272-1803

PROVENCE
Vallée du Rhône
Maison de village dans le
quartier médiéval de Nyons.
2 c.c., 2 s. de b. Toute équipée.
Terrasse ensolleillée. Internet.
www.bonneville.ca/nyons
500\$/sem.
mariehalarie@gmail.com

598
SERVICES DIVERS

MAGOG

Pour vos réunions d'affaires, réceptions de tout genre,
4 salles privées, menu du terroir.
www.auxjardinschampetres.com

700
ANNIVERSAIRES ET MARIAGES

700
ANNIVERSAIRES ET MARIAGES

NOUVELLES RUBRIQUES

307
LIVRES ET DISQUES

'Librairie Bonheur d'Occasion'
achète à domicile livres de qualité
en tout genre. 514 914-2142
4487 de la Roche/Mt-Royal

bouquinerieduplicateau.com
Achetons à domicile. Collection de
qualité : livres/BD/CD/DVD/33 trs.
799 est. Mont-Royal 514 523-5628

506
ARGENT DEMANDÉ OU À PRÊTER

ArgentDirect.com
Prêt de 500\$ et plus
Approbation en 1 heure
Sans enquête de crédit.
1 888 374-5777

598
SERVICES DIVERS

Préfontaine, Claude
1933-2013

Le 5 janvier 2013, à l'âge de 79 ans, est décédé subitement Claude Préfontaine, comédien engagé ayant marqué plusieurs générations au fil d'une carrière bien remplie de plus de 50 ans.

Outre sa conjointe Suzanne Dumont et son frère Yves (Louise), il laisse dans le deuil ses enfants Anne (Serge), Caroline (Laurent), Nicolas (Carolina), Eric (Katia) et Alexandre, ses neuf petits-enfants ainsi que de nombreux parents et amis.

La famille vous accueillera à :

Centre funéraire Côte-des-Neiges
Réseau Dignité

4525, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal, 514-342-8000

le lundi 14 janvier de 18 à 21 heures et le mardi 15 janvier de 14 à 17 heures, suivra une cérémonie au salon à 17 heures.

Au lieu de fleurs, des dons en sa mémoire à la Fondation des artistes seraient appréciés.

GRATUIT !

À la famille éprouvée :
Le journal Le Devoir postera
gratuitement une copie plastifiée
de l'avis publié.

Demandez-le au : 514 525-5379
necrologie@lememorial.com

MÉTRO LAURIER
Boul St-Joseph, 2 x 5 1/2, salon
double, 1 c.a.c., cuis. à l'île +
pièce pièce solarium. Ent. lls, 2+
avec petite terr. arr. 1195\$ chauffé,
eau ch. incl. 3e, petite terr. toit,
1295\$ chauffé eau ch. incl. + de
1050p.c. Normand 514 845-2781

PLATEAU - AV. LAVAL
Charmant 1000 p.c. sur 2 étages, 2
c-a-c., chauffe, meublé, internet,
5 min. métro Mont-royal. 20 janvier
au 5 mai. 1 500\$. 514 845-3559

PLATEAU, 7 1/2 - r. de c.
1 c.a.c., pl. bois, 5 électros,
cour arrière, prox. métros et parc.
Mars. 1 350 \$ 514-596-1931

VIÉUX-LONGUEUIL-Haut duplex
5 1/2 réno, 2 c.c., pl. bois,
les entrées. 2 stat. Cour.
Libre. 860\$ 450 646-6320

598
SERVICES DIVERS

Soulignez les heureux événements de la vie

Anniversaires, mariages,
naissances, félicitations, etc.

514 985-3322 ou petitesannonces@ledevoir.com

Cet hiver, vous avez le bonjour de Porter. Rabais jusqu'à 40 % sur le tarif de base.

Porter vous accueille à son bord avec un beau « bonjour ». Profitez de rabais jusqu'à 40 % sur le tarif de base de tous nos vols. Réservez d'ici le jeudi 17 janvier 2013.



Jusqu'à

40%

de rabais-
tarif de
base

Vols au départ de Montréal. Réservez d'ici le 17 janvier 2013. Voyagez d'ici le 26 juin 2013. Le rabais est compris dans les tarifs. Porter peut exiger un achat jusqu'à 14 jours à l'avance. Tarifs aller simple incluant les taxes, surcharges et frais obligatoires.* Tarifs à partir de :

HALIFAX 2 par jour 186 \$ Taxes et frais compris	TORONTO 17 par jour 126 \$ Taxes et frais compris	SAULT STE. MARIE 200 \$ Taxes et frais compris	ST. JOHN'S 212 \$ Taxes et frais compris	SUDBURY 200 \$ Taxes et frais compris	THUNDER BAY 200 \$ Taxes et frais compris	TIMMINS 200 \$ Taxes et frais compris	WINDSOR 200 \$ Taxes et frais compris	BOSTON 205 \$ Taxes et frais compris	
CHICAGO 220 \$ Taxes et frais compris	MYRTLE BEACH À partir du 14 février 323 \$ Taxes et frais compris	NEW YORK 213 \$ Taxes et frais compris	WASHINGTON Dulles 213 \$ Taxes et frais compris	PRIX TOUT COMPRIS					

Réservez en ligne ou contactez votre agent de voyages.

flyporter.com

Nouveau !



Économisez sur les forfaits vol-hôtel à porterescapes.com

* Réservez d'ici 23 h 59 heure de l'Est le 17 janvier 2013. Voyagez d'ici le 26 juin 2013. Porter peut exiger un achat jusqu'à 14 jours à l'avance. Les tarifs sont fonction de la disponibilité. Les tarifs annoncés peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Le rabais s'applique au tarif de base sans frais ni taxes. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur flyporter.com. Tarifs aller simple en classe Fixe au départ de la ville. Les tarifs à destination de la ville peuvent être différents. Nouvelles réservations seulement. Porter peut exiger un achat à l'avance dans certains marchés. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires. Ces montants peuvent aller jusqu'à 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. Certaines conditions (incluant des frais de 20 \$ pour l'enregistrement d'un deuxième bagage, et les frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent changer sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Renseignez-vous auprès de Porter ou de votre agent de voyages. En cas de divergence entre le tarif de nos annonces et le tarif affiché sur notre site Internet au moment de la réservation, ce dernier prévaudra.

** Évasions Porter est une entreprise agréée par TICO.

ÉDITORIAL

NORTEL

La justice du *business*

L'acquiescement de trois anciens dirigeants de Nortel Networks accusés d'avoir fraudé l'entreprise en manipulant les résultats financiers pour en tirer un bénéfice personnel ne surprend pas. Preuve de plus qu'au Canada, l'élite d'affaires profite d'un préjugé favorable de la part des tribunaux autant que du législateur.



Après plusieurs mois d'un procès hautement technique, le juge Frank Marrocco de la Cour supérieure de l'Ontario vient d'acquiescer trois anciens hauts dirigeants de Nortel accusés de fraude du temps où la société luttait pour sa survie. Malgré les « erreurs » volontaires qui avaient plusieurs fois forcé le report des états financiers sous deux administrations successives, entre 2001 et 2005, la GRC n'était parvenue à mettre au jour qu'un seul cas susceptible de conduire à une condamnation pour fraude.

L'astuce consistait à comptabiliser des capitaux détenus en réserve comme s'il s'agissait de nouveaux revenus pour simuler des résultats positifs. Ce faisant, trois dirigeants, dont le président Frank Dunn, ont reçu des bonis de performance totalisant 12,5 millions de dollars au seul premier trimestre de 2003.

Pendant le procès, la Couronne a tenté de prouver que cette pratique comptable irrégulière était frauduleuse, mais le juge a tranché en disant que l'on n'avait pas fait la preuve d'une telle intention criminelle. En 2000, la valeur de l'équipementier Nortel atteignait 380 milliards à la Bourse de Toronto, soit presque 30% de la capitalisation des sociétés qui composaient l'indice TSX à l'époque. L'entreprise employait 94 000 personnes à travers le monde.

C'est alors qu'éclata la bulle spéculative des titres technologiques, précipitant le titre de Nortel de son sommet de 124,50\$ à 20\$ en quelques mois.

Au cours des années précédentes, sous la présidence de John Roth, que le magazine *Time* avait proclamé Canadien de l'année 2000, Nortel avait procédé à des acquisitions beaucoup trop coûteuses, qu'il a fallu rayer des livres dès 2001 et 2002. Déjà, à cette époque, ils étaient nombreux les observateurs qui soupçonnaient ses dirigeants de manipulation des données financières pour gommer la réalité et empocher des millions.

Une fois Roth parti, ce fut au tour de son directeur des finances, Frank Dunn, d'accéder à la présidence où il utilisa la même approche « créative » dans l'interprétation des résultats, sous couvert de tentative de redressement. En 2004, Nortel n'était plus que l'ombre d'elle-même avec deux tiers des employés en moins et, cinq ans plus tard, elle déclarait faillite, privant des dizaines de milliers d'ex-employés et d'actionnaires de leurs épargnes. Il faudra patienter jusqu'en 2008 pour assister à l'arrestation du trio de Frank Dunn accusé de fraude.

Au Canada, les crimes financiers sont encore trop souvent considérés comme des erreurs de parcours commises de bonne foi par des gens au-dessus de tout soupçon. Il a fallu que le peuple manifeste sa colère devant la peine peu sévère infligée au bandit à cravate Vincent Lacroix pour que l'on change la loi. Comme aux États-Unis, le temps est aussi venu de revoir ce qui constitue une fraude dans la gestion d'une entreprise.

En acquittant les ex-dirigeants de Nortel, la Cour envoie le message que les puissants de ce pays peuvent toujours contourner les règles, pour autant qu'ils prennent la précaution de ne laisser aucune trace de leur intention criminelle derrière eux. Et voilà ce qui révolte!

LE PLQ ET LE FRANÇAIS

Langue de la tribu

Pitoyable, il faut oser le terme (car « pathétique » serait un anglicisme...). Il faut l'oser pour qualifier nombre de commentaires sur la langue française tenus par des candidats à la direction du Parti libéral, lors de leur premier débat.

Le député de Châteauguay, Pierre Moreau, s'est particulièrement « illustré ». Il a soutenu qu'il fallait être fier des « Hi, bonjour » qu'on nous sert fréquemment dans les commerces de Montréal. Ce « Hi », s'est-il réjoui, traduirait l'aspect « international » de la métropole. Ce « Hi » s'adresse à un « touriste qui vient acheter dans ce commerce-là et participera au développement économique du Québec ». Et le « Bonjour », lui? Il « s'adressera à tous les Québécois qui souhaitent se faire parler en français. C'est leur responsabilité de [répondre]: oui bonjour, servez-moi en français ».

Tant qu'à y être, accentuons le bilinguisme au centre-ville. Les touristes en seront rassurés. Un simple « bonjour » en omettant le « Hi » correspondrait à une fermeture. Au fait, retirons aux préposés des kiosques touristiques leur macaron « Bonjour », porté depuis des décennies. Ça ne fait pas assez « international ».

Pitoyable, donc, de voir le français de plus en plus souvent réduit, dans les discours libéraux, à la langue de la « tribu » des « Québécois d'ascendance canadienne-française » (selon l'étiquette de la sociologue Gérard Bouchard).

Dans la bouche des candidats, le français ne peut jamais être un signe d'ouverture, de progrès. Toujours un « frein ». Dire qu'il y eut un chef du Parti libéral, Georges-Émile Lapalme, qui a déjà écrit (en 1959) que deux éléments permettaient aux Québécois d'avoir accès à l'« universel »: la démocratie et « le fait français ». Toute la Révolution tranquille imaginée par Lapalme passait par une véritable renaissance française. Celle-ci a eu lieu en grande partie.

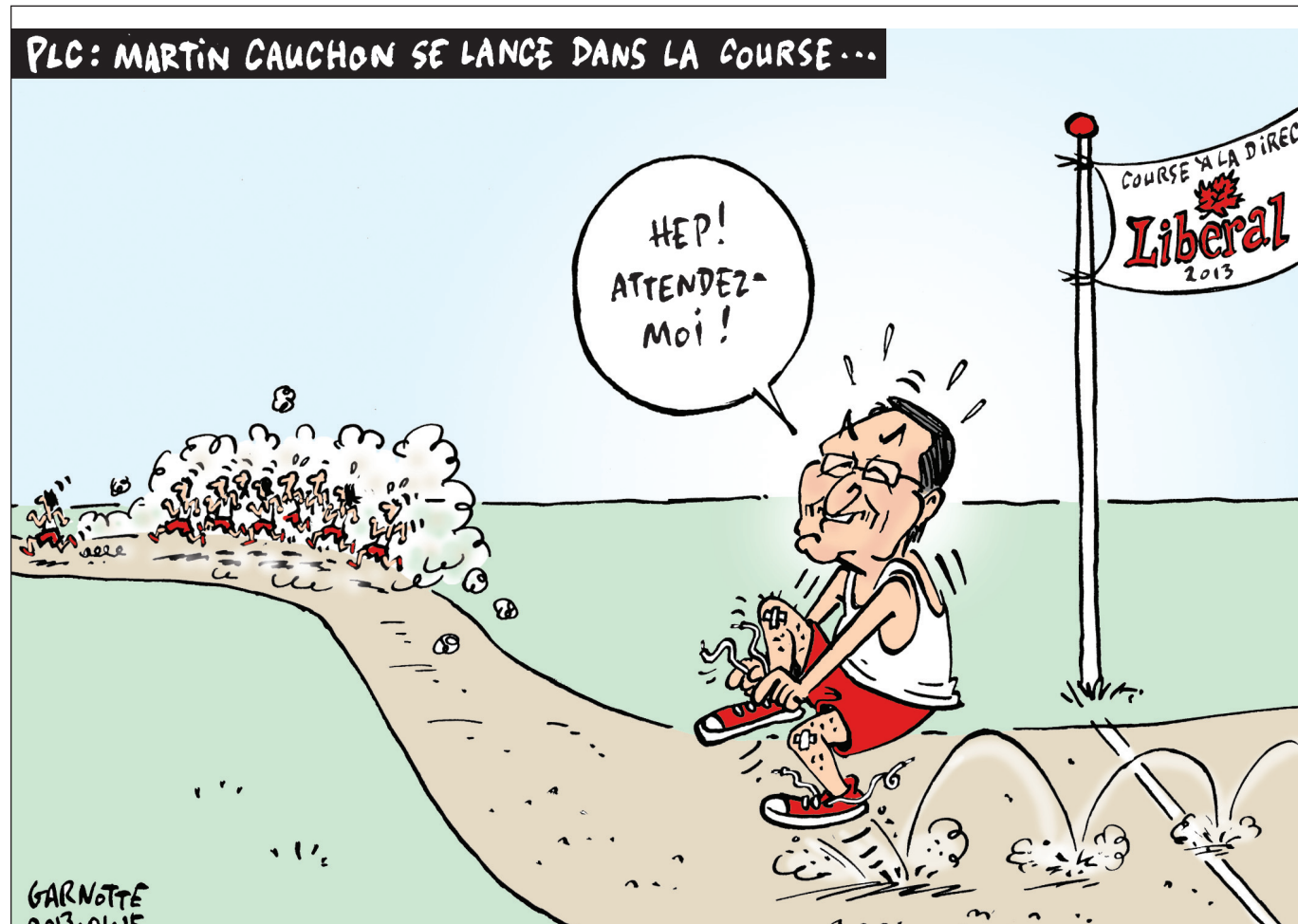
Pour prendre conscience du pitoyable des échanges de dimanche, on relira le discours d'un autre chef libéral, Robert Bourassa, sur la loi 22, qui faisait de la langue française la seule langue officielle du Québec. Un « progrès », disait-il « pour la majorité francophone ». « Gouverner le Québec, déclarait-il le 15 juillet 1974, c'est s'assurer que l'État soit le gardien de la langue, c'est-à-dire de l'esprit français à tous les niveaux ».

Lapalme a séparé le PLQ du PLC en 1955. En 2013, on dirait qu'un triste rapprochement s'opère. Le site Internet du candidat Pierre Moreau et les communiqués du PLQ sont aussi ridiculement bilingues que la langue de Justin Trudeau. Dans certains discours, les candidats affirment que le français est la « langue commune » au Québec et que les anglophones sont maintenant en grande partie bilingues. Alors, pourquoi bilinguisme, de plus en plus? Paradoxe. La réponse, Philippe Couillard l'a peut-être donnée, en entrevue au *Devoir* la semaine dernière: « Il faut faire attention à la tentation de la majorité francophone, qui est nous, d'imposer sa vision aux autres communautés. » Autrement dit, la tribu ne doit pas trop s'affirmer. Pitoyable.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
 Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
 Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



L E T T R E S

CUSM: des avantages

En tant que citoyenne de Lachine, pharmacienne communautaire, depuis près de 40 ans, conseillère d'arrondissement de Lachine de 2005 à 2009, citoyenne et membre du conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital de Lachine durant les trois dernières années, j'ai pu voir l'évolution de notre hôpital. Il y a beaucoup d'avantages à faire partie du CUSM. Nous avons tous les avantages d'un hôpital universitaire. Pour les patients, les transferts et traitements sont beaucoup plus faciles, ils bénéficient de toute l'expertise du CUSM quand ils vont à l'hôpital. Les patients, en particulier les personnes âgées, sont très heureux de l'amélioration des soins reçus aux urgences, aux cliniques et de la proximité d'un tel hôpital. On a dû se battre pour garder notre hôpital, et on peut encore se mobiliser s'il le faut! Maintenant qu'on a la chance de faire partie du CUSM-McGill, ce serait un désavantage majeur, pour les citoyens de Lachine et de Dorval, de ne plus en faire partie.

Elizabeth Verge
 Lachine, le 11 janvier 2013

L'ignorance

Le « soulèvement tranquille » auquel les autochtones s'adonnent en cet hiver 2013 donne lieu à toute la gamme de commentaires et d'analyses. De mon côté, je plaide l'ignorance. De même que je m'indigne de cette ignorance. Lors d'un périple sur la Côte-Nord il y a quelques étés, je m'arrêtai sur une réserve indienne pour y faire le plein d'essence. À l'intérieur, des clients discutaient entre eux, la teneur de leur propos m'échappa, car ils conversaient dans une langue autochtone (innue je crois). Je payai mon dû et poursuivis ma route, me sentant un peu étranger sur ce bout de terrain.

A vrai dire, j'éprouvais un vague senti-

ment de tristesse mêlé de culpabilité; nous faisons des gorges chaudes face à cette minorité anglo-montréalaise qui balbutie à peine quelques mots de français, mais combien sommes-nous de Québécois à pouvoir dire un simple « bonjour » ou « merci » ne serait-ce que dans une langue autochtone? Serait-ce vraiment un luxe de se payer un cours d'études autochtones dans tout le cursus secondaire — une heure par semaine pendant une année? S'intéresser à l'autre constitue le premier pas d'une réconciliation, car n'est-ce pas ici de cela qu'il s'agit?

Sébastien Houle
 Saint-Élie-de-Caxton, le 13 janvier 2013

L'argent à Ottawa, la pollution aux autochtones

La présente confrontation entre les autochtones et le gouvernement de Stephen Harper peut aussi être comprise en la remettant dans le contexte du respect de l'environnement. Le projet de loi C-45 ne remet pas qu'en question les droits des peuples autochtones. En plus de toucher la Loi sur les Indiens, il affaiblit la réglementation qui protège leur environnement. Le lien peut être directement fait avec les études scientifiques recensement publiées, qui lient l'exploitation des sables bitumineux à la pollution des lacs environnants.

D'autres études faites au cours des derniers mois ont aussi montré que les fumées des usines produisant du pétrole à partir des sables bitumineux touchent les territoires qui sont sur leur trajectoire. En ayant présenté cette loi C-45, le gouvernement fédéral a prouvé qu'il était conscient que l'exploitation des sables bitumineux pollue plus qu'il ne l'admet. Il se met donc à l'abri de poursuites en rendant légales des actions qui étaient considérées avant comme une violation flagrante de la protection de l'environnement. Il montre aussi qu'au Canada l'exploitation des autochtones n'est pas qu'une chose du passé. Les ressources de leur territoire leur sont encore volées.

Seule la pollution leur reste en partage.

Michel Gourd
 L'Ascension-de-Patapédia
 Le 13 janvier 2013

Souvenirs d'hiver

Il y avait quelque chose d'émouvant à voir ma mère enfiler les patins pour la première fois en 25 ans pour suivre ses petits-enfants qui apprennent à patiner. Plongeant dans ses souvenirs, elle interpella mon père: « Me semble que, dans notre temps, les parents ne venaient pas patiner avec nous. » Mon père, délaissant son plaisir de manier la rondelle, chose qu'il n'avait pas faite depuis belle lurette, lui répondit: « Dans mon temps, on n'en avait carrément pas de patins. La seule paire qu'on ait jamais eue, c'était celle du cousin Valmont, pis on était trois frères à se la partager. » Dans les yeux de mon père, aucune trace des affres de la pauvreté matérielle de sa vie paysanne, mais le souvenir ému de l'étang gelé où l'on jouait au hockey sans bâton avec une bouse de vache en guise de rondelle.

Nicolas Ouellet
 Le 28 décembre 2012

Le déclin du Québec ?

Christian Rioux se lamente du déclin du Québec, déclin qu'il illustre en invoquant le film *Laurentie* qui, dit-il, « raconte l'histoire d'un jeune Québécois de Charlevoix qui débarque à Montréal dans une ville peuplée d'immigrants et dont la culture entièrement américanisée et anglophone lui est devenue totalement étrangère » (*Le Devoir*, 11 janvier). Or on apprend justement dans les pages du *Devoir* cette semaine que le Québec sera représenté aux Oscar pour la troisième année consécutive et que les Québécois se distinguent des autres Canadiens par leur préférence marquée pour les émissions québécoises plutôt qu'américaines. Y a-t-il vraiment péril dans la demeure?

Véronica Ponce
 Montréal, le 11 janvier 2013

LIBRE OPINION

Acceptons de vivre dans un monde de mutants

JEAN-SERGE BARIBEAU

Montréal

Je me dirige allègrement vers le statut de septuagénaire. Et je me dois de révéler que j'ai été estomaqué et un peu scandalisé lorsqu'on a commencé à parler de plus en plus du mariage homosexuel et du droit d'adoption pour ces personnes de plus en plus visibles, pour ces êtres déterminés, loquaces, éloquentes, disert et prolifiques. Des amis homosexuels étaient aussi sceptiques que moi.

Puis je me suis dit qu'elle est finie, l'époque « épique » et glorieuse au cours de laquelle de nombreuses personnes déstabilisées et défendaient l'ordre apparemment établi en regardant, entre autres, la série télévisée *Father Knows Best* ou l'autre, *Marcus Welby*. Comme le disait, dans les années 60, Hugues Aufray, lequel interprétait alors de nombreuses chansons (traduites et adaptées) de Bob

Dylan: « Les perdants d'hier vont peut-être gagner/Car le monde et les temps changent. » Il y avait un côté un peu visionnaire chez Dylan et chez de nouveaux artistes, chanteurs et citoyens qui détectaient, flairaient et annonçaient l'avènement d'un monde en profonde mutation et peut-être plus « libertaire ».

Depuis quelques décennies il y a une pléthore de familles monoparentales et d'enfants voyant rarement, sinon jamais, leur père ou leur mère.

Il y a aussi l'avènement du numérique triomphant, ce qui entraîne tout un « remue-ménage ». Cela suscite, qu'on le veuille ou pas, l'obligation, pour de nombreux humains, de s'adapter en recourant à la vieille « élasticité » mentale et sociale qui caractérise leur espèce.

En fait, nous sommes actuellement des mutants. Nous vivons dans une société mutante, dans une planète effervescente et destinée à subir ou à accep-

ter de nombreuses mutations et de grands bouleversements.

En ce qui concerne les manifestations contre « le mariage pour tous », de nombreux manifestants sont d'honnêtes citoyens qui se sentent dépassés. En cette période au cours de laquelle sévit la nostalgie du paradis perdu et de la petite maison dans la prairie, certains rêvent de sauvegarder les « vieilles valeurs ». Je les comprends, mais je ne suis pas d'accord avec eux.

Parmi ceux qui choisissent de descendre dans la rue, il y a aussi de nombreux réactionnaires religieux « représentant » toutes les confessions religieuses.

Il y a aussi de nombreux politiciens opportunistes, arrivistes et manipulateurs qui manifestent aveuglément leur désaccord, souvent plus « intéressé » qu'authentique ou véridique. Tout cela pour dire que j'accepte de vivre dans un monde de mutants. Pourquoi pas?

IDÉES

Ni gauche accommodante ni droite libertaire

Extrait du manifeste du groupe Génération nationale

Texte collectif*

Génération nationale a été fondée dans le but de faire la promotion de l'idée de nation auprès de la jeunesse québécoise. Alors que la question de notre statut national n'est toujours pas réglée, une forme d'autodénigrement décomplexé sous couvert de bons sentiments semble émerger au sein de nos élites. Tandis que le Québec semble actuellement bloqué, notre jeunesse n'est pas à l'abri des pièges liés aux deux courants idéologiques post-nationaux se livrant à une compétition en matière de « progressisme » et de « modernisme ».

D'un côté, la « gauche », « accommodante » à souhait, s'estime parfois « citoyenne du monde » et « cosmopolite », et rejette les frontières. Au sein de cette « gauche », la rhétorique de la « tolérance » est surutilisée pour camoufler le vertueux reniement de soi. Son « progressisme » la mène à l'acceptation de pratiques archaïques et obscurantistes au nom de « l'ouverture à l'autre ».

De l'autre, une nouvelle « droite » s'auto-qualifiant bien souvent de « libertarienne ». Ceux qui s'en réclament versent dans un individualisme forcené et dans un rejet viscéral de l'appartenance nationale. Ceux qui s'en réclament sont bien souvent anglo-manes, fédéralistes, partisans de la mondialisation financière et obsédés par la culture de masse américaine.

Dépassée, la question nationale?

Entre ces deux options, l'idée de la nation doit prévaloir comme horizon de pensée. Génération nationale réaffirme la légitimité même de la majorité historique de se définir comme référence culturelle. Notre statut de « petite nation » — dont l'existence même n'est aucunement garantie à long terme — exige précisément une fermeté accrue en matière d'affirmation identitaire. La nation se doit d'être le cadre de solidarité et de protection de ses composantes, surtout à l'ère d'une mondialisation bien souvent située, à tort, comme « fin de l'histoire ».

Pour nous, la question nationale comme axe de polarisation n'est aucunement dépassée. Si la tentation de se normaliser et de placer le débat sur le même pôle que l'ensemble des sociétés matures et achevées est bien réelle, on ne peut se comporter comme si le Québec était déjà un pays alors qu'il n'en est pas encore un. Aucun projet de société n'est réalisable tant et aussi longtemps que la nation québécoise sera en elle-même inachevée et condamnée au statut de demi-État, à moins de démissionner collectivement du projet d'indépendance — ce qui aurait des conséquences dramatiques et permanentes.



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

La nation québécoise arrive à la croisée des chemins relativement à la question de son existence. Le temps n'est donc plus aux tergiversations idéologiques, aux utopies compensatoires, qu'elles soient de gauche ou de droite.

À l'origine de notre démarche, d'abord, un sentiment. Le sentiment d'une majorité nationale qui a perdu foi en elle-même et dans les institutions qui la porte. Sentiment bien triste, pour qui en voit d'emblée les tenants et aboutissants. Bien qu'elle soit sujette à la tutelle d'un gouvernement fédéral élu par une majorité étrangère, et précarisée culturellement par l'attrait de l'anglais et de la culture de masse américaine, sa minorisation chez elle et sa disparition lente n'a pourtant rien d'une fatalité imposée. Bien au contraire, elle a tout d'une fatalité librement consentie.

Or, nous l'affirmons sans détour: que ce soit par sentiment de fatigue culturelle, ou pour mieux s'affirmer prétendument de notre temps, jamais nous ne consentirons à une telle fatalité. Il est vrai que la nation québécoise arrive à la croisée des chemins relativement à la question de son existence. Le temps n'est donc plus aux tergiversations idéologiques, aux utopies com-

pensatoires, qu'elles soient de gauche ou de droite. On dit que l'époque de la Révolution tranquille est terminée. Qu'elle le soit ou non, sans la renier, nous ne nous encomberrons plus de ses idéologies qui l'ont détournée de sa raison d'être initiale, soit la nation.

Une génération pour la nation

La prochaine ère de réforme, nous ne la voulons pas tranquille, non plus que nous ne la voulons révolutionnaire. Nous désirons susciter une entreprise de redressement national, de ré-enracinement culturel, lequel requerra un sens certain de la continuité, mais aussi un certain sens de la rupture. Car ouvrir un nouveau chapitre de notre histoire nationale, c'est en effet accepter une part de « déjà là », dont nous nous exercerons à formuler une synthèse. Mais c'est aussi assumer une nécessaire rupture d'avec de vieux réflexes. De vieux réflexes canadiens-français, comme l'apolitisme et la

tentation de souscrire à des utopies compensatoires. De nouveaux réflexes québécois en voie de s'installer, tels que le pessimisme à outrance, le repli individuel dans la société de consommation, voire parfois la tentation à tout relativiser pour se conforter soi-même dans l'inaction, le non-effort.

Nous proposons aux Québécois de renouer avec l'idéal de la nation, nous leur proposons de rompre avec notre statut canadien qui nous confine à l'infantilité par sa mise en tutelle. Nous proposons à la jeunesse de se donner les moyens collectifs de ses ambitions individuelles, nous lui proposons Génération nationale.

*Mathieu Pelletier, Simon-Pierre Savard-Tremblay, Antoine Pageau St-Hilaire, Sébastien Bilodeau, Esther Benfredj, Hadrien Paquette et Simon Thouin. Tous sont membres de l'exécutif de Génération nationale.

Fernand Dumont pour mieux relire Hannah Arendt

Les thèses du sociologue québécois sur l'éducation et la culture permettent de rouvrir et de relancer une réflexion ouverte par la philosophe sur la crise de l'éducation

ALAIN KERLAN

Professeur à l'Université Lumière (Lyon 2) et directeur de l'Institut des sciences et des pratiques d'éducation et de formation

Le diagnostic d'une « crise de l'éducation » est peut-être bien le seul propos d'apparence consensuelle qui puisse être tenu aujourd'hui au sujet de l'éducation et de l'école contemporaines. Mais le consensus révèle bien vite son caractère essentiellement rhétorique, et se défait aussitôt qu'il s'agit de répondre précisément à cette question: de quoi la « crise de l'éducation » est-elle au juste la crise?

La lecture « pédagogue » des choses de l'éducation, ou, si l'on préfère, la foi pédagogique qui anime ses tenants, ont un temps dissimulé la nécessité de cette interrogation: la « crise » y était perçue comme la conséquence d'une pédagogie inappropriée, et donc susceptible d'un dépassement lui-même d'ordre pédagogique.

Hannah Arendt, dans son célèbre article de 1961, fut l'une des premières à penser la crise de l'éducation dans toute son

envergure comme crise de la culture, et plus encore comme crise inhérente à notre modernité. La postérité de cette analyse est aujourd'hui telle que les thèses de Hannah Arendt régissent à peu près sans partage dans le champ des pensées de la crise, et que son texte *The Crisis in Education* est devenu quelque chose comme la Bible critique de la modernité éducative [...].

Embarras intellectuel

Lecteur assidu de Hannah Arendt depuis fort longtemps, je n'ai jamais pu sortir de mes lectures de *La crise de l'éducation* sans éprouver un profond embarras intellectuel: j'oscille invariablement entre la force et l'évidence du diagnostic arendtien et l'insatisfaction d'être comme pris par ce diagnostic même dans une situation sans issue. La crise de l'éducation, au terme des analyses de Arendt, devrait être rapportée à la faillite des réponses que la pédagogie a tenté d'apporter aux défis de la démocratie. Mais comment ne pas voir que le diagnostic de cette faillite laisse entier le problème? C'est en ce point, au lieu même de l'embarras et du cercle dans lequel m'enferme l'analyse de Hannah

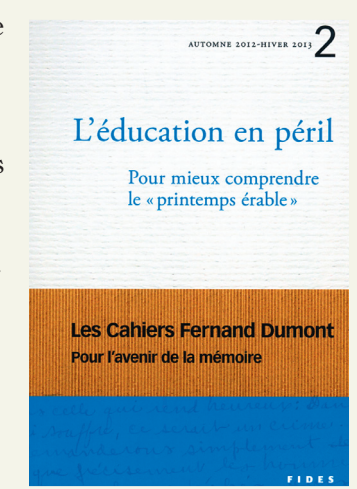
DES IDÉES EN REVUES

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'une revue d'idées afin qu'ils présentent leur perspective sur un sujet qui les préoccupe ou dont ils traitent dans les pages du dernier numéro de leur publication.

Cette semaine, un extrait de la deuxième livraison des *Cahiers Fernand Dumont* (en librairie aujourd'hui), consacrée à « la crise de l'éducation » et dirigée par Danièle Letocha et Frédéric Parent. Le directeur des *Cahiers* est Serge Cantin.

Arendt, que je voudrais faire pénétrer ma lecture des thèses de Fernand Dumont.

La contribution proposée au numéro des *Cahiers Fernand Dumont* consacré à « la crise de l'éducation » aura donc pour objet central l'étude comparative de ces deux analyses de la crise. En quoi les thèses de Dumont portant sur l'éducation et la culture peuvent-elles permettre de rouvrir et de relancer une réflexion ouverte par Hannah Arendt mais



que le succès même des thèses de l'auteur aura paradoxalement refermée? [...]

Fernand Dumont, une autre analyse de la crise

Si Arendt et Dumont s'accordent sur le diagnostic d'une imputation de la crise de l'éducation à la crise de la culture inhérente au monde moderne, les deux penseurs divergent quand il s'agit de définir les contenus et les raisons de la crise de la culture et de

ses effets [...] Pour Arendt, le noyau de la crise dont les effets ébranlent la tâche éducative dans ses fondements est à chercher du côté de l'autorité et de la tradition: la crise de l'éducation doit être interprétée comme la conséquence inéluctable [...] d'une crise de la culture comprise comme crise de la tradition, sapant du même coup les fondements de l'autorité éducative.

L'angle d'analyse de Fernand Dumont diffère: la crise de l'éducation, en tant qu'elle procède d'une crise de la culture, serait une crise de la médiation, du passage, de la migration, de la « reprise ». Comment faut-il l'entendre? Une bonne piste peut être trouvée dans le passage de « Raisons communes » consacré aux humanités classiques. Il fait d'ailleurs écho aux analyses du *Lieu de l'homme*. En effet, dans ces pages comme dans celles du *Lieu de l'homme*, Fernand Dumont considère la valeur éducative des humanités classiques moins à l'aune de la valeur du passé qu'à celle de leur fonction structurelle: « C'est leur valeur de paradigme qui importe », écrit-il. Aussi peut-il avec quelque crédibilité défendre l'idée d'un « humanisme nouveau », ou

d'« humanités nouvelles ».

Il y a là, à mes yeux, une brèche décisive dans le cercle de l'autorité de et par la tradition, cercle où Hannah Arendt, ou du moins les lectures dominantes de *Crisis in Education*, ont tenu à enclore une question éducative qui est bien en effet la question décisive de notre monde, pour notre monde. Briser le cercle, ouvrir une brèche, donc. C'est précisément à cette tâche nécessaire que peuvent aider les perspectives que développe Fernand Dumont. Y aider, j'y insiste: je ne prétendrai pas qu'une lecture attentive du *Lieu de l'homme*, du *Sort de la culture*, ou de *Raisons communes* suffirait à relever les défis inhérents à la tâche de l'éducation contemporaine. Je tiens seulement qu'elle peut s'y saisir de quelques clés précieuses. En quoi consiste donc la brèche? [...]

Lire aussi: La pertinence des cégeps: un débat obsolète.

Une réponse au candidat à la direction du PLQ Pierre Moreau par le président de la Fédération des cégeps, Jean Beauchesne. [A ledevoir.com](http://ledevoir.com)

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (cartouste), information générale: Marie-Andrée Chouinard (chef de division), Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (reporter), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société) et Jean Dion (sports); information politique: Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Robert Dutrisac et Jessica Nadeau (correspondants parlementaires à Québec), Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté et Kathleen Lévesque (reporters); information culturelle: Louise-Maude Rioux Soucy (chef de division), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Julie Carpentier (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Marco Bélair Cirino, François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Émilie Folle-Boivin et Louis Gagné (pupitre); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre), Sophie Chartier, Karl Retino-Parazzelli et Geneviève Tremblay (assistants); correction: Andrienne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire), Florence Ferraris (commis); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérier (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ Céline Benoit, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Amel Eilmam, Amélie Maltais, Claire Paquet, Chantal Rainville, Nadia Sebaï (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Elise Girard (secrétaire); PRODUCTION Christian Goulet (directeur), Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Caroline Guimond, Yannick Morin, Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Ugo Galfrascoli (analyste-programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Jean-Robert Divers (responsable de la promotion), Maxim-Olivier Leclerc (responsable du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez; ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Moïse Bastien, Claudine Chevrier, Céline Furoy, Ghislaine Lalleau et Véronique Page.

ACTUALITÉS

APPLEBAUM

SUIITE DE LA PAGE 1

« On m'a demandé d'aller là comme élu. J'y suis allé. Je n'étais pas au courant... Je n'avais pas de doute sur cet établissement », a-t-il expliqué lors d'un entretien au *Devoir*.

M. Applebaum n'a aucun souvenir de l'identité de la douzaine de convives présents à La Cantina, ni même des raisons pour lesquelles ils voulaient rencontrer les élus. « Frank [Zampino] les connaissait plus que les autres, a-t-il dit. Il y avait différents hommes d'affaires qui étaient là, mais personne en particulier [dont je me souviens]. Je ne suis pas très bon avec les noms. »

« Ça fait longtemps », a enchaîné le maire, soulignant qu'il n'est pas très « sociable » de nature.

Joint en soirée, Marcel Tremblay a lui aussi affirmé n'avoir conservé aucun souvenir de l'événement, sinon un détail. « Il y avait des personnes qui étaient d'aucune communauté sauf de la communauté italienne. C'est tout », a affirmé M. Tremblay.

Selon le rapport financier de l'UCIM pour 2003, 12 donateurs ont versé 1000\$ chacun lors de l'événement, tandis qu'un treizième (anonyme) a versé 500\$, pour un total de 12 500\$. Le *Devoir* n'a pu établir l'identité des gens d'affaires en question.

Déjà à cette époque, il était de notoriété publique que La Cantina était fréquentée par la mafia. Le présumé parrain Vito Rizzuto s'y rendait régulièrement.

Michael Applebaum jure qu'il n'en savait rien. « Je ne savais pas jusqu'à ce que quelqu'un [Del Peschio] soit tué », a-t-il dit. Il se montre

hésitant à condamner le manque de jugement d'Union Montréal, même *a posteriori*. « Je n'ai pas de commentaires sur le passé », a-t-il ajouté.

M. Applebaum est retourné une deuxième fois à La Cantina, même s'il n'aime pas les mets italiens, a-t-il précisé. C'était pour rencontrer Vincenzo Guzzo, vice-président des cinémas Guzzo, qui voulait devenir membre de l'organisation caritative des Shriners.

Le *Devoir* révélait vendredi que M. Applebaum fait l'objet d'une enquête de la commission

Charbonneau pour son rôle allégué dans des transactions immobilières douteuses dans son arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. L'Unité permanente anticorruption (UPAC) s'intéresse également au dossier.

Le maire a rencontré les médias pour défendre de nouveau son intégrité lundi. « Je n'ai rien à me reprocher, a-t-il réitéré. [...] Pour moi, c'est clair que je ne suis pas sous enquête de la commission Charbonneau. »

M. Applebaum a rencontré les enquêteurs de

la commission vendredi après-midi. Il était accompagné de ses deux avocats, François Giroux et Gérald R. Tremblay, un ex-bâtonnier et une sommité du droit au Québec.

Aucune pression

M. Applebaum refuse de divulguer toute information sur la rencontre, à la demande de la commission Charbonneau, précise-t-il. À la suite de cet entretien, M^e Tremblay a pris les devants pour contacter l'UPAC.

M. Applebaum assure qu'il n'a jamais subi de pressions de la part de promoteurs ou de membres de la mafia. À sa connaissance, il s'est retrouvé une seule fois en compagnie de l'entrepreneur Tony Magi, que la police relie à la mafia, en 1994 ou 1995. M. Applebaum s'opposait alors à un projet immobilier de M. Magi au 6332, rue Sherbrooke Ouest. Cet édifice a logé la députée fédérale Marlene Jennings, et les députés du Parti libéral du Québec Russell Copeman et Kathleen Weil.

Les déboires de Michael Applebaum n'ont pas ébranlé la foi des partis d'opposition. Louise Harel et Richard Bergeron ont discuté avec lui durant le week-end, et ils sont satisfaits de ses explications.

« La bonne foi se présume. C'est à la commission Charbonneau de faire son travail », a dit le chef de Vision Montréal, Louise Harel.

« On fait confiance au maire », a renchérit l'attachée de presse de Projet Montréal, Catherine Maurice.

En dépit des révélations du *Devoir*, le comité exécutif de coalition reste donc intact.

Le Devoir

L'EPIM : une escouade créée dans la précipitation

L'escouade de protection de l'intégrité municipale (EPIM) est née sur les chapeaux de roues... en cinq jours.

Le maire de Montréal, Michael Applebaum, a annoncé sa création vendredi dernier, en confirmant par la même occasion qu'il allait rencontrer les enquêteurs de la commission Charbonneau quelques heures plus tard.

La commande politique pour créer l'EPIM a été passée officiellement le lundi précédent, soit le 7 janvier.

« Je voulais l'annoncer le plus vite possible, avant la composition du comité-conseil [sur l'octroi des contrats]. Je ne

voulais pas que quelqu'un me dise d'attendre les recommandations du comité-conseil », a expliqué M. Applebaum.

En moins de cinq jours, le directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), Marc Parent, et sa garde rapprochée ont jeté les bases de l'escouade assortie d'un budget de trois millions de dollars, avec des effectifs d'une vingtaine de civils et policiers.

L'EPIM dispose d'un mandat si vaste qu'elle suscite un certain scepticisme. Elle pourra enquêter sur l'attribution de tous les types de

contrats à la Ville, sur les employés, les élus et les fournisseurs de services. Elle pourra s'intéresser aux activités de la Ville centre, des arrondissements et des sociétés paramunicipales.

Le maire Applebaum ne s'inquiète pas outre mesure de l'ampleur des défis. « C'est Marc Parent qui est arrivé avec ce budget et le nombre de personnes. C'est lui qui a décidé de la charge de travail », se justifie le maire.

Tout comme le SPVM, M. Applebaum voit l'EPIM comme une escouade complémentaire au travail de l'UPAC et de la commission Charbonneau.

NORTEL

SUIITE DE LA PAGE 1

2000, 2001, 2002 et des deux premiers trimestres de 2003 reflétaient la réalité financière de Nortel », a ajouté le juge Marocco.

Très lourd

Le dossier Nortel est extrêmement lourd, a rappelé Stéphane Rousseau, titulaire de la Chaire en gouvernance et droit des affaires à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. « Dans un contexte de crime économique, de fraude, l'administration de la preuve est plus complexe, pour la poursuite et pour le tribunal. » Selon lui, les tribunaux ne voient pas un « grand volume » de dossiers de cette nature et il peut en découler « une réticence à aller au-delà de ce que des faits disparates peuvent nous amener comme conclusion ».

« Nortel a été déconstruite, c'est un gâchis, on a des retraits qui n'ont pas leurs économies, on a mis quatre ans pour aboutir au procès, et puis rien. Tout le monde est acquitté de tout », a dit M^{me} Collenette, qui a récemment mis sur pied un cours sur la dénonciation en milieu d'entreprise dans une perspective éthique et juridique (elle a aussi été candidate libérale à Ottawa et collaboratrice de Jean Chrétien.)

Le moment décisif

L'année 2003 a été fertile en rebondissements chez Nortel. Outre le retour aux profits, la compagnie annonce à l'automne qu'elle doit retraiter trois ans d'états financiers. En dépit d'un profit-surprise au troisième trimestre, l'action plonge de 7% en une seule séance. Un an plus tard, les trois accusés n'y travaillent plus.

Fondée en 1895 sous le nom de Northern Electric and Manufacturing Company Limited, l'entreprise a dominé le paysage des communications pendant des décennies : télégraphie, té-



Manifestation des retraités de Nortel en 2010 à Toronto. Ils sont parmi ceux qui cherchent à obtenir ce qui leur est dû.

léphonie, puis les routeurs et les réseaux. En septembre 2000, sa valeur boursière atteint près de 400 milliards. C'est alors le tiers de l'ensemble de la Bourse de Toronto. Le personnel se chiffre à près de 100 000 employés, dont le quart est situé au Canada.

Quelques années plus tard, la donne avait complètement changé. Le dépôt des chefs d'accusation par la Gendarmerie royale du Canada, le 18 juin 2008, avait fait jaser, car la stratégie consistant à limiter le nombre de chefs était totalement différente de celle préconisée dans le dossier Norbourg.

Dunn est soulagé

M. Dunn et les autres ont d'abord fait face à sept chefs chacun, ensuite réduits à deux chacun. Or, dans le dossier Norbourg, la GRC a déposé contre Vincent Lacroix et cinq présumés complices pas moins de 922 chefs d'accusation. M. Lacroix n'a pas contesté. Mais deux des hommes ont été acquittés et un troisième est li-

bre en raison de deux procès avortés.

L'avocat de M. Dunn, David Porter, s'est montré extrêmement satisfait hier. « Après un examen prudent et rigoureux de ce qui lui a été exposé, le juge Marocco a mis de côté les accusations de fraude déposées il y a quatre ans et demi », a-t-il écrit dans une brève déclaration. « C'est une exonération complète et un rejet bien réfléchi des allégations de la Couronne. »

Ironie du sort, la décision du juge est sortie hier, au moment même où recommençait un long processus de médiation visant à répartir ce qu'il reste du gâteau. Les procédures de faillite et la vente des différents morceaux de la compagnie, dont le catalogue de brevets à plusieurs acheteurs, dont Apple et Sony, a permis de récolter 9 milliards. Créanciers, gouvernements, retraités et fournisseurs veulent chacun obtenir ce qui leur est dû. Cette médiation est dirigée par Warren K. Winkler, juge en chef de l'Ontario.

Le Devoir

FRANCE

SUIITE DE LA PAGE 1

empêchait leur progression. Ces mouvements ont convaincu la Mauritanie voisine de mettre ses forces armées en état d'alerte.

Le Nigeria, qui constitue le plus important pays de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a annoncé qu'il enverrait des troupes au Mali « avant la semaine prochaine ».

Le Conseil de sécurité avait autorisé, le 20 décembre dernier, le déploiement d'une force militaire essentiellement africaine pour défendre l'intégrité territoriale du Mali, dans un délai qui devait se compter en mois. Cependant, la progression des islamistes en direction de Bamako a convaincu le président français, François Hollande, d'ordonner une action militaire vendredi dernier.

L'ambassadeur français à l'ONU s'est félicité de la « compréhension » de tous les membres du Conseil de sécurité, qui auraient reconnu lundi la « légitimité » de l'action de son pays. L'opération décidée par François Hollande expose cependant la France à des attentats sur son territoire et les otages français encore détenus par des extrémistes dans les sables d'Afrique du Nord à une mort probable.

Lundi, le chef du Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest, un des principaux groupes salafistes dans la région, a mis la France au défi de poursuivre cette opération. « La France a ouvert les portes de l'enfer, a-t-il affirmé sur Europe 1. Elle est tombée dans un piège bien plus dangereux que l'Irak, l'Afghanistan ou la Somalie. »

L'an dernier, des combattants islamistes et des nationalistes touaregs avaient profité de l'instabilité à Bamako pour passer à l'action et s'emparer du nord du Mali.

Un enlèvement du conflit?

Aziz Fall, chargé de cours au département de science politique de l'Université du Québec à Montréal, rappelle que Nicolas Sarkozy avait joué la carte de la partition, de concert avec le régime en place en Mauritanie.

« Il est paradoxal de voir l'ancien régime français se faire rabrouer par le nouveau », dit l'universitaire.

« Les États de la sous-région, qui sont tous inféodés au système néocolonial français, savent que cette crise n'est pas à la portée de leurs armées », ajoute-t-il, prévoyant un « enlèvement du conflit » dans cette partie du monde où les pays de l'OTAN ne souhaitent pas voir les Chinois et les Indiens mettre la main sur les richesses convoitées au XXI^e siècle, dont les « terres rares », ces métaux utilisés dans certaines industries de pointe.

Les Nations unies estiment que les combats de la dernière semaine ont obligé 30 000 civils à se déplacer, rejoignant des centaines de milliers d'autres sur les routes de l'exil.

Le Devoir

BONHEUR

SUIITE DE LA PAGE 1

sur le thème « Quelles sont les implications sociales de l'angoisse du bonheur et de la dépression? ».

Si les gens ont tendance à dire qu'ils sont heureux, certains indices permettent de déterminer qu'ils ne le sont pas tant que ça, relève Maxime-Olivier Moutier. En 2020, la dépression constituera la première cause d'invalidité au travail, selon l'Organisation mondiale de la santé. « Quand on leur pose la question, ils disent qu'ils sont heureux, mais, dans la vie, ils n'ont pas l'air de l'être. Parallèlement, on consomme des antidépresseurs, on consulte énormément », constate Maxime-Olivier Moutier. En 2005, on a estimé que la consommation d'antidépresseurs au Canada avait augmenté de 104% en quatre ans, et que le nombre de consultations pour dépression avait grimpé de 60% entre 1995 et 2003, selon les données avancées par les organisateurs de cette discussion. La quête éffrénée du bonheur, souvent déçue, y serait-elle pour quelque chose?

En fait, selon le psychanalyste, le bonheur est une construction de l'esprit. « Dans mon prochain livre, je déconstruis cette notion idéologique du bonheur, annonce-t-il. Le bonheur, on ne sait pas ce que c'est, précise-t-il. Personne ne peut donner la recette du bonheur. Il y en a des millions, comme il n'y en a aucune, en fait. Comment fait-on pour savoir si on est heureux? Personne ne sait ce que c'est que d'être heureux, mais on sait ce que c'est que d'être malheureux. »

Dans la pièce *Ignorance*, le narrateur raconte que l'homme des cavernes ne souhaite pas seulement manger et se tenir au chaud, il veut



Un personnage de la pièce *Ignorance*, de l'Old Trout Puppet Workshop

aussi gagner : s'imposer comme mâle dominant auprès de la femme convoitée, par exemple. « Je regrette de devoir vous dire cependant que si le bonheur, c'est de gagner, il n'y aura pas assez de bonheur pour tout le monde hein? », lance-t-il d'ailleurs cyniquement.

Or, Maxime-Olivier Moutier le pense de façon catégorique, le succès ne fait pas le bonheur. Il aime citer Cioran qui dit : « J'ai connu toutes les formes d'échecs, y compris le succès. »

« Il y a plein de gens qui ont du succès et qui sont extrêmement malheureux », note-t-il. D'abord, le fait de tabler entièrement sur le succès revient à mettre son bonheur entre les mains d'autrui, ce qui le rend, bien sûr, complètement imprévisible.

Par ailleurs, le psychanalyste ne travaille plus dans un centre de crise pour adultes en détresse psychologique et psychosociale, mais reçoit plutôt des adultes en consultation à la maison. Or, il fait au sujet de sa pratique un constat étonnant. Selon lui, plus les gens sont à l'aise financièrement, plus ils se disent malheureux.

« Nous, les psychanalystes, on pense que c'est le manque qui est la condition du bonheur, dit-il. Qu'un esprit sain, c'est un esprit qui a un désir, et un désir, c'est dû par un manque. Comblé ce manque-là, c'est la pire chose qui puisse arriver. Or, faire en sorte qu'on n'ait plus de manque, c'est un peu ça, l'idée du bonheur. Atteindre un état de plénitude et de jouissance sans failles. Et les gens n'y arrivent pas », dit-il.

Le psychanalyste n'hésite pas à dire que la foi peut aider à être heureux. « Parce que cela donne des garanties, dans un monde où tout est défaillant et où rien n'est pur », note-t-il.

À ceux qui font de la foi un mensonge défaillant, il argue que la santé est aussi un mensonge, puisqu'on meurt tous un jour, comme le capitalisme, qui promet par exemple le bonheur à qui s'achètera une voiture neuve...

« On n'y arrive pas, on meurt quand même, on est malade, on est "manquant" », dit-il.

Le Devoir

Rectificatifs

Dans la brève « Finalistes au prix France-Québec », parue samedi 12 janvier en page F5, on aurait dû trouver aussi, parmi la liste des livres finalistes, *Le grand jamais* (XYZ) de Danielle Trussart. Nos excuses.

Dans l'article de Michel Bélair sur le polar québécois publié dans le cahier Livres du samedi 12 janvier, il y a eu erreur sur la personne : l'auteur de *L'homme du jeudi* est Jean Lemieux et non Jean Lemire. Toutes nos excuses.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390